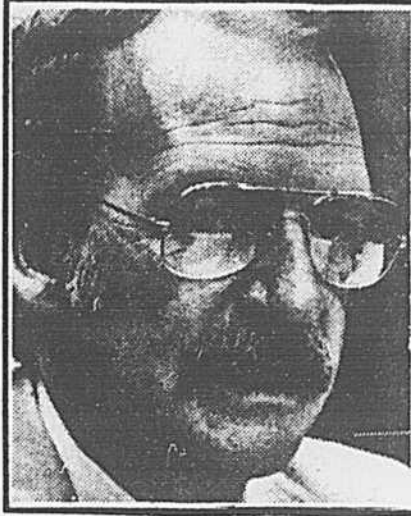




Par sa démission sans éclat, Burns évite une crise au PQ

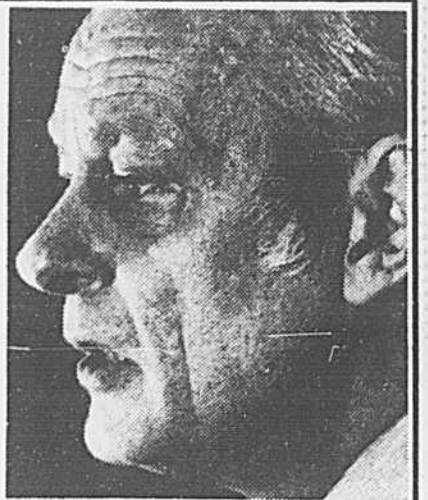
Une analyse de Louis FALARDEAU
de notre bureau de Québec
QUÉBEC — La démission de Robert Burns, le premier des grands leaders du Parti québécois à quitter la vie politique, aurait pu créer une crise au sein du parti et du gouvernement.

Mais en choisissant de démissionner catégoriquement les rumeurs qu'il avait lui-même alimentées en mai, lors du premier acte de son étrange démission par étapes, l'ex-député de Maisonneuve s'est assuré une sortie en douceur et a rendu un fier service à un parti et à un gouvernement

qui ont déjà bien assez de problèmes. Burns annonce qu'il démissionne uniquement pour des raisons de santé. Qu'il n'entretient aucun désaccord avec le parti, le gouvernement, encore moins avec son chef, René Lévesque, qui l'a toujours appuyé particu-

lièrement au moment difficile de la discussion de ses projets de réforme électorale. Pas un mot, pas un geste, au cours de la conférence de presse qui pourrait laisser croire qu'il y a peut-être autre chose derrière ces raisons officielles.

Voir BURNS, page A 6



la presse

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE

MONTREAL,
JEUDI 9 AOÛT 1979,
95e ANNÉE, no 185,
48 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS

ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$1.75

METEO

Périodes nuageuses et frais
Minimum: 12 Maximum: 24
Demain: Nuageux et pluie
Détails à la page A 2

L'Etna risque d'éclater

FORNAZZO, Sicile (UPI et AFP) — Les scientifiques qui sont actuellement sur les lieux pour surveiller l'évolution de l'éruption du volcan Etna craignent le pire. En effet, les gaz qui s'accumulent à l'intérieur du volcan risquent d'éclater en une explosion soudaine, brutale et meurtrière. La vie des centaines de touristes qui se ramassent nombreux sur les lieux depuis que l'éruption a commencé, il y a cinq jours, serait alors en danger.

Selon le volcanologue français Haroun Tazieff qui étudie le moindre éternuement de l'Etna depuis trente ans, le gaz qui s'accumule à l'intérieur du volcan n'arrive plus à s'échapper. Il est retenu prisonnier par des bouchons de lave qui se sont formés dans les cratères à la suite d'éboulements. Désormais à très haute pression, le gaz va exploser prochainement, projetant en l'air lave et roches. Le danger est d'autant plus grand qu'on ne peut prévoir le lieu et l'heure de ces explosions.

Le cratère de l'Etna fume continuellement. Quatre bouches éruptives sont toujours très actives. Le plus long torrent de feu s'écoule sur 7 km, lentement, sur un front de 300 mètres, comme attiré par le bourg de Fornazzo. Ce mur de lave arrache les arbres sur son chemin, disloque les maisons isolées, calcine les forêts et engloutit les vignes. Mercredi soir, l'activité de l'Etna était moins intense que la veille, mais le danger demeure.

A présent, toute la région vit à l'heure de l'Etna. Dans plusieurs villages où des colonnes de camions militaires sont arrivés pour une éventuelle évacuation de la population, tout travail a cessé, toute activité est suspendue.



photo Jean Goupil, LA PRESSE

Le cardinal Léger à la retraite

«Je vais répondre aux appels de Dieu»

par Paul ROY

Le cardinal Paul-Emile Léger est rentré pour de bon à Montréal hier soir, après 12 années passées en Afrique.

«Je suis un homme à la retraite», a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse improvisée à l'aéroport de Mirabel, où il avait atterri quelques instants plus tôt à bord d'un DC-10 (eh oui!) de la compagnie Alitalia.

«Je suis un homme à la retraite mais, s'est-il empressé d'ajouter, cela ne signifie pas un homme à la paresse ou un homme sans idées, sans imagination... Je vais répondre aux appels de Dieu qui sont dans les événements, devait-il d'ailleurs préciser quelques instants plus tard.

L'ancien archevêque de Montréal arrivait de Rome où il avait fait escale, venant de Yaoundé, au Cameroun. Les traits tirés, portant un bérêt noir et un costume défraîchi dont les pantalons un peu courts laissaient voir des souliers qui ont beaucoup voyagé, le cardinal est revenu à plusieurs reprises au cours de sa brève conférence de presse sur sa grande fatigue et sa santé chancelante.

«J'étais dans un état de santé plutôt lamentable, a-t-il admis. Pendant six mois, j'ai traîné misérablement en Afrique. J'ai fait mes bagages parce que la mission n'a pas besoin de monde qui traîne du pied. La mission, c'est pas facile, et à 75 ans, tout

le monde est passablement usé...»

La semaine dernière, des médias avaient fait état de la possibilité que le cardinal revienne à Montréal pour s'occuper des «réfugiés de la mer». Mais le principal intéressé a démenti ces informations hier soir: «Les réfugiés de la mer? Laissez-moi arriver pour voir s'il y a des réfugiés à la mer...»

Puis, plus sérieusement, il a déclaré que des réfugiés, il y en a partout dans le monde. «Au Cameroun, il y a 50.000 réfugiés venant de Guinée et du Tchad!»

Revenant sur la question des

— Voir LE CARDINAL, page A 6

\$86 millions malgré la menace d'expropriation

Asbestos: VENTES RECORDS

par Maurice JANNARD

En dépit de la menace d'expropriation qui pèse sur elle, la Société Asbestos a enregistré pour les six premiers mois de 1979 les meilleures ventes de son histoire.

Les résultats financiers du premier semestre de cette année, dévoilés hier, indiquent que les ventes de la compagnie ont atteint \$86,3 millions, soit une augmentation de 37 p. cent sur le chiffre de \$62,8 millions pour les six premiers mois de l'an dernier.

La Société Asbestos a réalisé cette performance exceptionnelle malgré l'intention du gouvernement d'exproprier la compagnie, une menace qui aurait eu un impact négatif, selon ce que déclarait en mai dernier son président, M. Maurice Taschereau, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires.

«Nos clients ont été bombardés par tant de propagande du gouvernement du Québec que plusieurs ont jugé plus prudent de

se trouver d'autres sources d'approvisionnement», avait alors dit M. Taschereau.

Pour le premier semestre 1979, les bénéfices nets de la compagnie, l'un des plus grands producteurs d'amiante du Québec, se sont élevés à \$8,3 millions (\$2,93 par action), ce qui représente une augmentation de 15 pour cent sur les \$7,2 millions des six premiers mois de 1978 (\$2,55 par action).

Les directeurs de la Société Asbestos qui tenaient une réunion hier à Thetford Mines dans les Cantons de l'Est ont décidé d'accorder un dividende trimestriel de \$0,60 par action.

Hausses de prix

Depuis le début de l'année, la Société Asbestos a augmenté deux fois les prix de la fibre d'amiante. Une première hausse de huit pour cent a été décrétée en janvier et une seconde augmentation identique est entrée en vigueur le premier juillet dernier.

— Voir ASBESTOS, page A 6

Les Expos battus 4-3 à Philadelphie

— page B 1

édito

Thatcher, sous le feu de la critique

par Jean PELLERIN

— page A 4

Jean Paul II viendrait au Canada

VATICAN (AFP) — Jean Paul II a promis mercredi qu'il irait sûrement un jour au Canada. Toutefois, il a précisé qu'il ne pourra pas s'y rendre lors de son prochain voyage en Irlande et aux États-Unis.

Il l'a déclaré à deux rédacteurs du «Journal de Québec» qui avaient été chargés de lui apporter une invitation au sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré signée par 25.000 Québécois. Le texte des Québécois comportait 55.000 mots et mesure 50 mètres de long.

«Je visiterai le Canada, a assuré le pape, mais cette fois-ci le temps me manque». Il a expliqué qu'il devait rentrer aussitôt après son voyage aux États-Unis au Vatican où de nombreux engagements l'attendaient.

Jean Paul II a demandé aux journalistes de transmettre sa bénédiction aux Québécois.



photo Jean Goupil, LA PRESSE



photo Robert Mailloir, LA PRESSE

Le grand mouvement d'accueil s'amorce

Le plus grand mouvement de réfugiés dans l'histoire du Canada s'est amorcé, hier soir, par l'arrivée à Mirabel de 198 rescapés de la mer qui ont ensuite été conduits au nouveau centre d'accueil de Longue-Pointe. Ils arriveront à un rythme de 3.000 par mois jusqu'à ce que le Canada ait atteint le quota de 50.000 qu'il s'est engagé à recevoir d'ici la fin de 1980.

— page A 6

sommaire

Arts et spectacles
— Informations: A 9
— Horaires: A 11
Bandes dessinées: B 9
Carrières et professions: C 5, C 6
Décès, naissances, etc.: D 11
Économie: C 1 à C 5
Êtes-vous observateur?: C 10
FEUILLETON:
— «Émeraudes»: C 9
Horoscope: B 9
Le monde: C 7
Mot mystère: B 9
Mots croisés: B 9
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: C 8 à C 11, D 4 à D 10
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: B 10
Radio et télévision: A 11
Sports: B 1 à B 8
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 3

200 heures pour un tour de 45 secondes

Maître Pierre, qui a commencé à exercer son métier à dix ans dans des fonds de cour pour ses amis, est l'un des rares magiciens qui vivent de leur art au Québec. Maître Pierre, c'est aussi Pié Pié, le clown qui fait la joie des enfants. Ses tours de magie sont le fruit de nombreux efforts, et il peut passer 200 heures sur un tour qui ne dure que 45 secondes, a-t-il déclaré à Gilles NORMAND.

— page D 1

Pas de divorce entre Burns et Lévesque

par Gilles GAUTHIER
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Parce que sa santé ne lui permet plus que de mener «une vie normale et non une vie de politicien», M. Robert Burns a démissionné hier midi tant de son poste de député de Maisonneuve que de celui de ministre d'Etat à la Réforme électorale et parlementaire.

Annonçant, sans émotion apparente, sa décision à la presse après avoir participé hier matin à une partie de la réunion du Conseil des ministres, M. Burns s'est empressé de nier avec force les rumeurs à l'effet qu'il ait pu y avoir «divorce» entre lui et le premier ministre Lévesque ou désaccord avec le gouvernement ou le parti.

Il a par ailleurs réaffirmé «clairement et sans ambiguïté» son adhésion à la thèse de la souveraineté-association et s'est dit

prêt à participer à la campagne référendaire si son futur emploi lui en laisse la possibilité et le loisir.

Il a sur ce plan révélé que s'il a eu des discussions sur son avenir, tant au niveau gouvernemental qu'à celui de l'entreprise privée, on ne lui a pas encore fait d'offre concrète ni de promesse qu'on lui accorderait tel ou tel poste après son départ. Maintenant chômeur, il réfléchira au cours des semaines qui viennent sur son orientation.

Il a plus tard précisé avoir examiné avec le premier ministre l'éventail des possibilités qui s'offrent à lui compte tenu de ses compétences.

M. Burns a déclaré qu'il a assumé jusqu'au bout tous les objectifs du gouvernement dont il faisait partie, au point, a-t-il précisé, de choisir avec ses collègues (ce qui fut fait hier matin) le moment

de partir qui nuirait le moins au gouvernement, même si sa décision personnelle était prise depuis le début du printemps.

«Ce n'est pas, a-t-il dit, parce que je tergiversais ou parce qu'on ne voulait pas m'accorder tel ou tel poste que j'aurais convoité, comme l'ont prétendu certains, que je n'ai pas démissionné avant, mais par fidélité au parti et au gouvernement.»

M. Burns a sur un autre plan étalé les réalisations de son ministère depuis le 15 novembre 1976 — notamment la télédiffusion des débats, la loi sur le financement des partis politiques, la loi sur la consultation populaire, le livre vert sur le mode de scrutin et le calendrier parlementaire — et en a conclu que la réforme électorale et parlementaire est en grande partie réalisée.

Il a à ce sujet déclaré que seul l'appui du premier ministre Lé-

vesque, un des plus solides qu'il ait eus, lui a permis de laisser un héritage aussi impressionnant.

Expliquant plus à fond les raisons de son départ, M. Burns a rappelé qu'il s'était engagé envers les électeurs de Maisonneuve au moment de son entrée en politique active en 1970 à être disponible et à «ne pas compter les heures».

Ce qu'il estime avoir fait, tant dans l'opposition que comme membre de l'exécutif, jusqu'à ce qu'une crise cardiaque le terrasse le 19 mai 1978. Il s'est alors accordé une année de réflexion, pendant laquelle il s'est demandé si sa santé lui permettrait de «passer au travers» de la campagne référendaire et des prochaines élections générales.

Il en est venu à la conclusion qu'il n'était physiquement pas en mesure d'agir comme il le voudrait à titre de député de Mais-

sonneuve et de ministre, compte tenu de son objectif de disponibilité et du fardeau politique que son tempérament lui interdit de repousser.

M. Burns a dit être demeuré en contact au cours de son année de réflexion avec le premier ministre, dont il «apprécie énormément la compréhension incroyable».

«Les dix dernières années, ajoutait-il plus loin, ont été une période fructueuse pour moi et le premier ministre. Nous n'avons eu que trois ou quatre chicanes, soit beaucoup moins que la plupart des gens qui ont été mariés pendant dix ans.»

«Les éditorialistes, poursuivait M. Burns, fabuleront autour de chicanes que nous aurions eues. Mais ce n'est pas le cas et ce n'est pas un divorce que j'annonce».

Il avait auparavant déclaré qu'il dénoncerait publiquement comme malhonnêtes les person-

nes qui fabuleraient sur des désaccords qui l'auraient opposé au parti ou au gouvernement.

M. Burns a sur un autre plan confirmé que le président de la CSN-Construction Michel Bourdon et le chef de cabinet du ministre Lise Payette et ancien de la CSN, Jacques Desmarais, étaient intéressés à briguer les suffrages à titre de candidat péquiste dans le comté de Maisonneuve.

Il ne se prononce pas entre ces «deux candidats très valables et très bons amis» et laisse aux militants le soin de décider en toute liberté. Il sera présent à la convention et participera à la campagne si son futur emploi le lui permet, s'il n'y a pas conflit d'intérêt.

Le seul moment où un sanglot a étouffé hier la voix de M. Burns, fut celui où il a remercié, parmi plusieurs autres, les membres de son ex-cabinet.

Après le départ de Burns, les partielles en novembre?

par Louis FALARDEAU
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Même si la décision n'avait toujours pas été annoncée au moment d'aller sous presse, il semble de plus en plus certain que les élections partielles auront lieu en novembre et non en septembre comme le premier ministre l'avait formellement promis à au moins deux reprises au chef de l'Opposition.

La décision devait être prise hier au Conseil des ministres (qui siégeait toujours en début de soirée) et l'ex-ministre Robert Burns, qui a participé au début des discussions sur ce sujet, a révélé au cours de sa conférence de presse qu'il s'était personnellement dit favorable à ce que les partielles n'aient lieu qu'en novembre.

La démission du ministre fournit d'ailleurs à M. Lévesque l'argument qui pourrait lui servir à expliquer pourquoi il ne tiendrait pas la promesse faite à M. Ryan. Le départ de M. Burns crée une troisième vacance et nécessite une troisième élection partielle. Or, pour qu'elles aient lieu en septembre, les élections doivent être déclenchées aujourd'hui ou au plus tard au début de la semaine prochaine. Ce qui laisserait trop peu de temps aux partis pour se préparer à faire la lutte dans Maisonneuve.

Mais si le premier ministre décidait de choisir d'attendre à novembre et d'invoquer cet argument, on peut être certain que le chef libéral lui reprochera vertement de ne pas avoir tenu sa promesse. S'il est vrai que le

10 novembre est un peu tôt pour tenir un scrutin dans Maisonneuve, il aurait été bien facile de tenir à cette date les élections dans les circonscriptions de

Beauce-Sud et Prévost qui sont sans député depuis plusieurs mois. Aucune règle n'édicte que toutes les partielles doivent avoir lieu en même temps.

À L'ÉCOUTE D'OTTAWA Les malheurs des uns...

Si 33 comtés du Québec se voient privés des subventions du programme Canada au Travail cette année, la manne fédérale sera par contre plus élevée dans les régions où le taux de chômage est très élevé.

Ainsi, quatre circonscriptions québécoises sont éligibles à la subvention maximale de \$3 millions prévue par le gouvernement fédéral: Bonaventure-Iles-de-la-Madeleine, Charlevoix, Gaspé et Roberval. Six autres comtés recevront des subventions supérieures à \$2 millions, soit: Berthier-Maskinongé (\$2.020), Labelle (\$2.108), Manicouagan (\$2.642), Matapédia-Matane (2.364), Pontiac-Gatineau-Labelle (\$2.483) et Témiscamingue (\$2.453).

On serait porté à dire que le malheur des uns fait le bonheur des autres si ces subventions ne reflétaient les graves problèmes de chômage et de stagnation économique des régions bénéficiaires.

Lachance pas d'accord

Le député libéral de Rosemont, M. Claude-André Lachance n'est pas du tout d'accord avec la norme de 9 pour cent fixée par le nouveau ministre de l'Emploi Ron Atkey. «Avec un taux de chômage officiel de 8,8 pour cent, a déclaré hier M. Lachance, Rosemont aurait dû cette année encore recevoir sa part des subventions, surtout si on considère le pourcentage d'erreur dans les statistiques officielles et que celles-ci, pour la population active, datent de 1976.»

M. Lachance se dit surpris de voir que le nouveau gouvernement semble accepter comme légitime un taux de chômage de 9 pour cent et qu'il refuse de participer avec le secteur privé à la création directe d'emplois dans des circonscriptions comme Rosemont où le chômage sévit durement.

Mission latino-américaine

Désireux d'améliorer des marchés qui représentent déjà quelque \$200 millions, le gouvernement Clark vient de confier au ministre Michael Wilson, ministre d'Etat chargé du commerce international, une mission commerciale dans quatre pays latino-américains: Bolivie, Equateur, Pérou et Colombie. Ces pays achètent principalement du Canada du blé, du papier journal, de la pâte de bois, de l'aluminium, de l'amiant et des pièces d'automobiles. Le ministre s'emploiera à élargir ces marchés, notamment au profit des secteurs hydro-électriques, des mines et du transport.

Sauvons Loto-Canada

Appuyé par une centaine de pétitionnaires de la région de Québec, l'ex-maire de Québec et député de Langelier Gilles Lamontagne s'est opposé hier énergiquement au démantèlement de Loto-Canada. Dans une lettre qu'il faisait parvenir au ministre d'Etat chargé de la Santé et du sport amateur, M. Eugene Pa-



Le député Gilles Lamontagne à la défense de Loto-Canada.

proski, M. Lamontagne soulignait le rôle positif joué à son avis par Loto-Canada, tant au point de vue de l'unité nationale que dans l'intérêt des sports amateurs. Il insistait également sur l'impact économique négatif d'une telle mesure auprès des petits commerçants.

Le pouvoir et les médias

Après les Ouellette, Marchand et cie, c'est au tour du ministre conservateur Sinclair Stevens de se plaindre de l'image véhiculée par les journalistes. Autant dire qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil.

Dans une récente entrevue au service de nouvelles Newsradio d'Ottawa, M. Stevens a accusé la presse en général de camoufler le fiasco fiscal du gouvernement précédent. Aussi longtemps qu'ils auront la presse contre eux, a confié M. Stevens, il sera difficile aux conservateurs d'expliquer avec tant soit peu de crédibilité aux Canadiens l'état déplorable dans lequel se trouvaient les finances du pays au moment où les libéraux ont été chassés du pouvoir.

Sans donner plus de précisions, M. Stevens a laissé entendre que le nouveau gouvernement devrait envisager d'autres moyens de communiquer avec le public si les médias persistaient à leur être défavorables.

Feu la CLI

La commission de lutte contre l'inflation (CLI) a tenu hier sa dernière réunion. Mais elle a cependant tenu, dans un communiqué, à faire savoir au nouveau gouvernement que le ministre inflationniste n'était pas pour autant vaincu (même si Pierre Trudeau et son équipe s'étaient engagés à le terrasser) et que la solution du problème passait par une politique fiscale et monétaire responsable en même temps qu'une sensibilisation de l'opinion publique. En somme le problème reste entier, sauf que ce sont les conservateurs, plutôt que les libéraux, qui seront sur le gril à chaque publication mensuelle des taux d'inflation au pays. Entre les deux, il y aura toujours le consommateur que ces questions dépassent même s'il en fait dramatiquement les frais.

Paul LONGPRÉ

Augmentez vos revenus en vendant des Obligations d'Épargne du Canada

A titre de sous-agent de Merrill Lynch, Royal Securities Limitée, vous pouvez, cette année encore, augmenter vos revenus en vendant des Obligations d'Épargne du Canada. Les Obligations d'Épargne sont un placement de toute sécurité fort recherché; elles sont donc faciles à vendre. De plus, nous vous procurerons les moyens nécessaires à la vente et vous donnerons un généreux pourcentage au taux officiel.

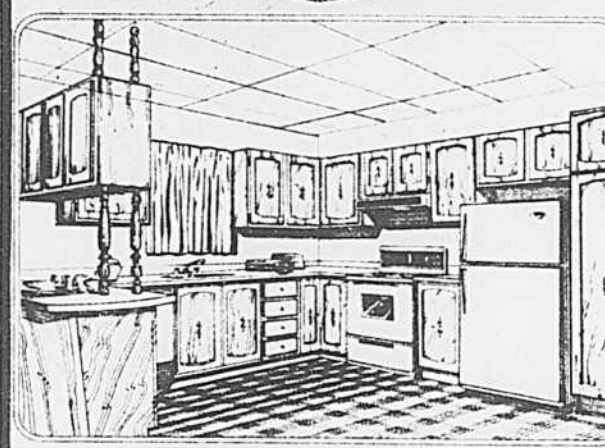
Gagnez de l'argent tout en aidant le Canada. Postez le coupon ci-dessous.

J'aimerais devenir sous-agent de Merrill Lynch.
Merrill Lynch, Royal Securities Limitée, Suite 2400, 800 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Québec H3B 1Y1.

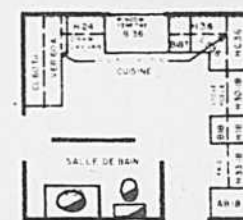
NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
TÉLÉPHONE (BUREAU) _____ (DOMICILE) _____

Merrill Lynch
Royal Securities Limitée

RÉNOVEZ VOTRE CUISINE MAINTENANT!



UNE CUISINE BIEN PLANIFIÉE ET PROPREMENT EXÉCUTÉE SANS GREVER VOTRE BUDGET!



- PLUS DE 62 MODÈLES EN MONTRE
- PLANIFICATION PAR DES EXPERTS
- FINANCEMENT AU TAUX BANCAIRE

25% DE RABAIS

SUR MODÈLE EN CHÊNE SOLIDE, NATUREL, MODÈLE «IMPÉRATRICE»

QUELS SONT VOS BESOINS?

- ☐ Grenier ☐ Dortoir ☐ Salle de jeux
- ☐ Salle de bains ☐ Bibliothèque ☐ Bureau
- ☐ Toiture ☐ Cuisine ☐ Travaux de menuiserie
- ☐ Renovations générales



VISITEZ NOTRE FABULEUSE SALLE D'EXPOSITION

NOS HEURES D'OUVERTURE:
Dimanche de 11 h. à 5 h. p.m. Lundi - mardi - mercredi: 9 h. à 5 h. p.m. Jeudi - vendredi: 9 h. à 6 h. p.m. Samedi: 9 h. à 4 h. p.m.

SERVICE DE RÉNOVATION
MÉTROPOLITAIN
4058 ouest, rue JEAN-TALON
482-0600

Nous sommes ouverts le dimanche pour vous permettre de visiter notre magnifique salle de montage, mais nous ne prenons pas de commande le dimanche.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti».

TARIFS D'ABONNEMENTS			
LIVRAISON À DOMICILE:	lundi au samedi	\$1.75	
	Lundi au vendredi	\$1.25	
	Samedi seulement	0.75	
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE			
	Nombre de semaines		
par courrier Canada	13	26	\$2
Lundi au samedi	\$37.00	\$74.00	\$148.00
Lundi au vendredi	\$24.00	\$48.00	\$96.00
Samedi seulement	\$13.00	\$26.00	\$52.00
ÉTATS-UNIS — PAYS ÉTRANGERS			
	Nombre de semaines		
par courrier	13	26	\$2
Lundi au samedi	\$34.50	\$69.00	\$138.00
Lundi au vendredi	\$24.50	\$49.00	\$97.00
Samedi seulement	\$13.00	\$26.00	\$52.00
INFORMATION GÉNÉRALE			
REDACTION	285-7272		
REDACTION	285-7070		
PROMOTION	285-7100		
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7393		
PETITES ANNONCES (annonces classées)			
Commandes	285-7111		
du lundi au vendredi: 9 h à 17 h			
Pour changer ou annuler	285-7205		
du lundi au vendredi: 9 h à 16 h 30			
GRANDES ANNONCES			
Détailants	285-7202		
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	285-7306		
Carrières et professions, nominations	285-7320		
COMPTABILITÉ			
Grandes annonces	285-6892		
Fiches d'annonces	285-6901		
Publicité d'annonces	285-6911		



Margaret a été avortée à 17 ans

Dans une entrevue avec la revue Playgirl, livraison de septembre, Margaret Trudeau raconte qu'elle a subi un avortement alors qu'elle était âgée de 17 ans, un fait que son mari, Pierre Trudeau, lui avait demandé de ne jamais révéler.

Mme Trudeau précise que le médecin qui l'a avortée était un alcoolique qui avait perdu le droit de pratiquer sa profession. Il lui avait été conseillé par son coiffeur.

«Le médecin ne m'a même pas donné une Valium, raconte-t-elle. Il a tout simplement pris un bistouri et m'a avortée».

Le lendemain, alors qu'elle était au travail dans un magasin de la Baie d'Hudson, l'adolescente a jeté le fœtus dans la toilette et actionné la chasse d'eau.

Mme Trudeau ajoute qu'elle a menti à son médecin d'Ottawa, ne révélant pas qu'elle avait déjà été enceinte. Lors de la naissance de son premier fils, Justin, elle était très inquiète au sujet du facteur Rh. En effet, son sang est Rh négatif tandis que celui du père de l'enfant avorté, un joueur de football, était Rh positif. L'avortement l'avait rendue sensible au sang Rh positif. Son mari, qui a un sang «homogène», pouvait lui donner un enfant Rh positif ou négatif. Lors de la naissance de ses deux autres fils, le même problème s'est posé de nouveau.

Même si on l'a mise en garde au sujet de nouvelles grossesses, Mme Trudeau parle de sa dernière aventure avec le chanteur noir Lou Rawls, déclarant: «Ne pensez-vous pas que nous pourrions avoir une belle petite fille de couleur chocolat ensemble?»

Rawls l'a demandée en mariage le soir où ils se sont rencontrés.

Mme Trudeau révèle également qu'elle a passé une nuit avec l'acteur Ryan O'Neil et déclare que le sénateur Ted Kennedy est un homme qu'elle aimera toujours.

Industrie du vêtement

Les trois quarts des réclamations des inspecteurs sont annulées ou corrigées

par Pierre VENNAT

Environ 75 pour cent des réclamations des inspecteurs du Comité conjoint de l'industrie de la robe de la province de Québec, faites à la suite d'infractions qu'ils constatent dans l'application du décret dans les entreprises de confection, sont par la suite annulées ou corrigées.

Des documents démontrant amplement cette pratique ont été remis à un enquêteur du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre venant ainsi confirmer un document préparé par une firme de comptables agréés pour le compte du même ministère, quelques mois plus tôt.

Par ailleurs, depuis que la tutelle gouvernementale sur ce comité a été levée, sur ordre du

tribunal en novembre 1977, la coutume d'assigner le même inspecteur à la vérification d'une entreprise pendant au moins un an a été reprise, pratique que le tuteur gouvernemental avait interrompue.

Selon les experts-comptables, cette procédure «peut» favoriser des ententes entre inspecteurs et employeurs ainsi qu'un certain laisser-aller dans le travail des inspecteurs.

De toute façon, les comptables gouvernementaux ont été à même de constater que certaines entreprises étaient avisées de la date à laquelle l'inspection devait avoir lieu, pratique confirmée à LA PRESSE par des inspecteurs eux-mêmes.

Pour faire plaisir au syndicat

Les vérificateurs nommés par le gouvernement ont constaté qu'il n'existait à peu près aucun instrument de contrôle permettant de vérifier l'application du décret dans les entreprises sous la juridiction du comité.

«Toutes les infractions commises par les entreprises assujetties dans la région de Montréal ne peuvent par conséquent être décelées par l'administration puisqu'il n'y a pratiquement pas d'inspections complètes effectuées dans cette région.

«A l'extérieur de Montréal, ajoutent les vérificateurs, confirmant ainsi les allégues rapportés par LA PRESSE vendredi dernier, la majeure partie des

inspections sont effectuées chez des contracteurs dont les ouvriers ne sont pas syndiqués. Nous avons des raisons de croire que ces inspections sont effectuées dans le but de faire respecter la clause inscrite au contrat entre les parties, permettant au syndicat de pénaliser un manufacturier qui donne du travail à un contracteur dont les ouvriers ne sont pas syndiqués.»

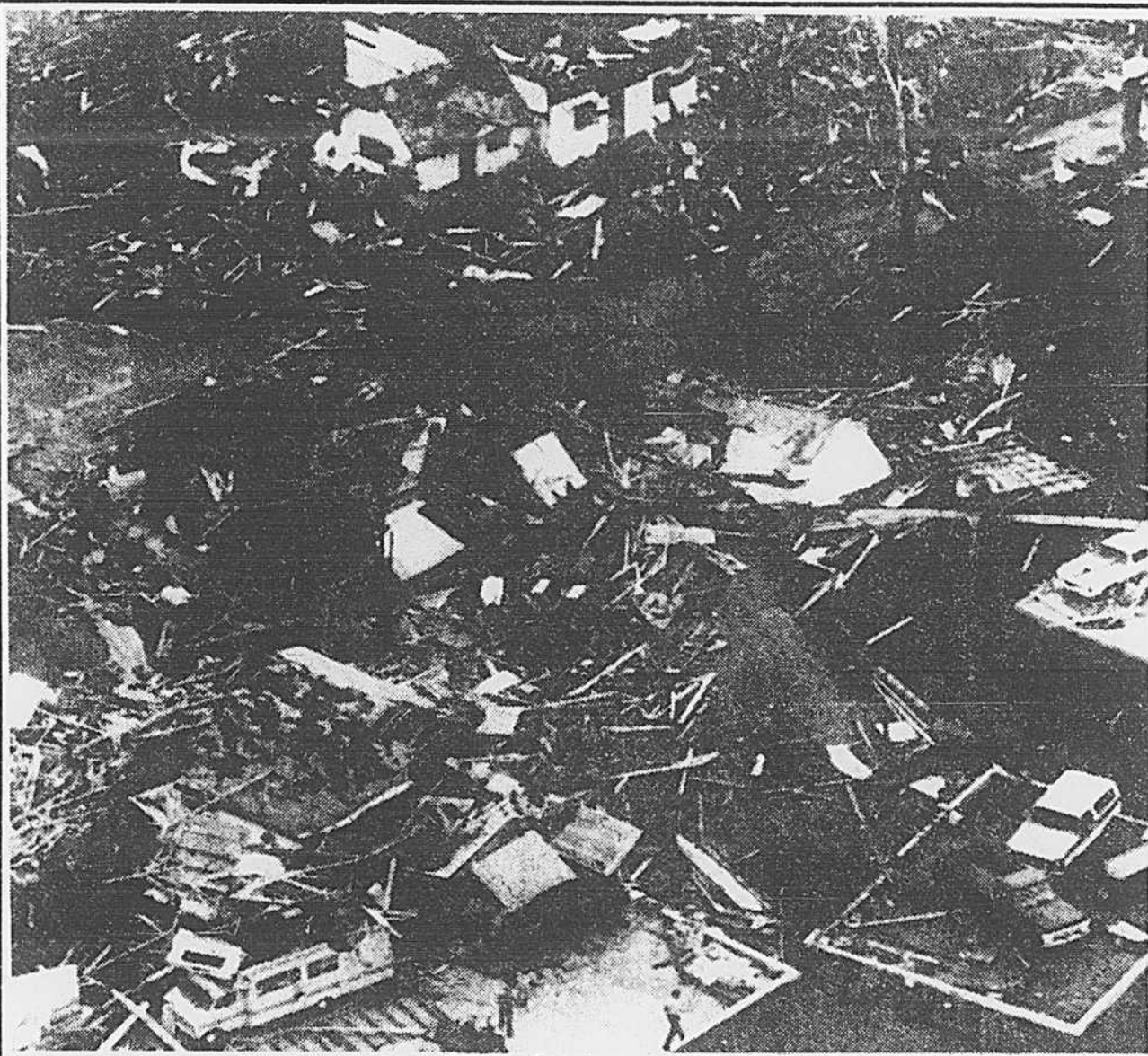
Les vérificateurs gouvernementaux ont de la difficulté à vérifier le bien-fondé des annulations ainsi que des corrections aux réclamations de salaires.

Toutefois, ils émettent l'hypothèse que cela est peut-être dû au fait que la majorité des réclamations sont produites par l'ordinateur du comité quatre à cinq

mois en retard, alors qu'il y a prescription pour toute réclamation après six mois.

Enfin, les vérificateurs s'inquiètent que la liste des écarts entre les sommes dues et effectivement versées aux ouvriers peut «être modifiée par quiconque du département des réclamations sans aucune approbation» et que cette liste n'est pas conservée comme pièce justificative par le comité.

«Le fait que la liste des écarts ne soit pas conservée peut nous porter à croire que ceci est fait intentionnellement dans le but de ne pas percevoir les sommes dues en salaires au détriment des employés et à l'avantage de certains employeurs».



Le passage d'une tornade à Woodstock mardi soir en Ontario a semé la dévastation dans cette petite ville et fait deux morts.

Woodstock n'est plus qu'un amas de débris

WOODSTOCK, Ontario (CP, UPI) — La région de Woodstock, dévastée mardi par une tornade qui a fait deux morts et plus de cent blessés, a été officiellement déclarée zone sinistrée hier par le gouvernement ontarien, ce qui permettra aux victimes d'être indemnisées.

Les besoins de la région affectée, de même que l'ampleur de l'aide financière provinciale, seront déterminés dès que les fonctionnaires auront terminé leur inspection.

La tornade s'est abattue sur la région de Woodstock en début de soirée, arrachant des toitures, déracinant des arbres, renver-

sant voitures et camions. Elle était accompagnée d'averses de grêle. Vingt-huit tours soutenant des fils à haute tension ont été renversés.

A part Woodstock, les villages d'Oxford Centre et de Hickson ont été ravagés.

Le maire de Woodstock a fait savoir qu'il était encore impossible de donner une évaluation des dégâts matériels. Le premier ministre William Davis a fait savoir qu'un coordonnateur serait affecté à la région sinistrée pour y diriger les services fournis par la province et acheminer l'aide financière.

A Oxford Centre, 25 maisons

ont été détruites et Woodstock n'est plus qu'un amas de débris.

Corrie Rykeson, 33 ans, est morte lorsque la tornade s'est abattue sur la ferme familiale, tandis que William Snider, 51 ans, était au volant d'un camion lorsque celui-ci a été happé par le cyclone. Selon la police, le véhicule a été soulevé par le vent et a atterri dans un champ. Le toit du camion a été arraché.

Il a été difficile de secourir immédiatement les sinistrés, les pannes d'électricité, les bris de lignes téléphoniques et les obstacles laissés sur les routes par la tempête rendant la tâche des secouristes des plus difficiles.

Les bouteilles

«explosives» retirées

Nouvelle menace: les deux litres en plastique

par Huguette ROBERGE

En attendant les conclusions des tests obligatoires de sécurité annoncés cette semaine par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Allan Lawrence, toutes les bouteilles de boissons gazeuses possiblement «explosives» devraient être introuvables dans le commerce. En principe, l'opération-retrait est terminée, mais une nouvelle menace pointe: la pollution de l'environnement que laisse craindre l'apparition sur le marché des «deux litres» d'eaux gazeuses en contenants de plastique non réutilisables.

C'est la compagnie Pepsi-Cola qui, en réaction à la disparition forcée des bouteilles de verre d'un litre et demi, a lancé ces jours derniers ce nouveau contenant. Réaction d'autant plus vive que le cola de Pepsi est en sur-demande présentement alors qu'une grève affecte le principal compétiteur. Cependant, selon le président de la compagnie au Québec, M. Guilbert Lortie, il ne s'agit que d'une mesure temporaire, puisqu'elle va à l'encontre de la politique de Pepsi visant la réduction du nombre de bouteilles non consignées et de canettes. M. Lortie a refusé de dire quelle quantité de ces contenants «deux litres plastique» sa compagnie avait lancés, se contentant d'affirmer que la production est de beaucoup inférieure à celle des bouteilles d'un litre et demi retirées du marché.

«Notre deux litres, dit-il, se vend plutôt cher, à \$1,89, et n'est là que pour répondre aux besoins d'une partie de la clientèle.»

Le retrait des «pop bottles» représente pour Pepsi une perte estimée à plus d'un million de dollars, qui ne devrait cependant pas se traduire par une hausse générale du coût du produit, selon le président. Les bouteilles suspectes comptaient pour environ 20 p. cent du chiffre d'affaires au Québec. Elles sont présentement entreposées en usines et les menaces d'explosion ne semblent pas effrayer la direction de la compagnie.

Seven-Up

Le projet de lancement d'un

contenant «deux litres plastique» est à l'étude chez la compagnie Seven-Up, mais aucune décision n'a encore été prise. Selon un porte-parole de cette compagnie, M. H.P. Demers, la vente du litre et demi d'«incola» ne représentait qu'un faible pourcentage du chiffre d'affaires et la disparition de ce format n'affecte pas beaucoup la compagnie.

Les caisses de bouteilles présumées «explosives» sont reprises par Seven-Up à la demande des marchands et entreposées dans la cour de la compagnie en attendant qu'on décide de la façon d'en disposer. En 1978, Seven-Up n'aurait enregistré que deux plaintes relativement à l'explosion de bouteilles d'un litre et demi.

Chez Canada Dry, le coup porte. Les bouteilles gros format de «ginger ale» se vendaient bien. Elles ont toutes été retirées du marché, et cela occasionne une perte de près de trois quarts de million de dollars. A l'instar du président de cette compagnie, M. John Bull, qui a vigoureusement protesté hier contre la sévérité de la décision fédérale selon lui injustifiée, le porte-parole de Canada Dry au Québec, M. Roger Makarios, se montre plutôt pessimiste. Rien n'a encore été décidé quant au sort des bouteilles reprises, non plus que sur la façon dont on entend les remplacer.

Coca-Cola

LA PRESSE n'a pu, malgré des tentatives répétées, obtenir hier la réaction des représentants de la compagnie Coca-Cola. Une dépêche de la Presse canadienne révèle toutefois que la direction de cette compagnie à Toronto se serait affirmée confiante de voir son produit déclaré conforme aux nouvelles normes fédérales de sécurité. La bouteille gros format de Coke aurait déjà résisté aux tests auxquels on a procédé en juin dernier à l'Université de Toronto, lesquels ont prouvé que le contenant de Coke, comme celui de Schweppes, présente un taux d'explosion «acceptables», contrairement à ceux des autres compagnies telles que Pepsi, Seven Up, Royal Crown Cola, Wilson's, Canada Dry et Crush.

Une prière de trop!

OXNARD, Californie (Reuter) — Une mésaventure peu banale est arrivée hier à un gérant de laverie automatique d'Oxnard, en Californie.

Selon M. Al Hopeus, un homme armé, le visage dissimulé par un sac en papier, a fait irruption dans son magasin pour lui réclamer son porte-monnaie. Le gérant obtempère et s'aperçoit que l'inconnu ne s'empare que de quatre dollars.

«J'étais si touché qu'il se soit contenté de si peu, raconte M. Hopeus, qu'avant son départ, je lui ai demandé si je pouvais dire une prière à son intention. Et vous savez ce qu'il est advenu? L'homme a laissé tomber les quatre billets à terre et a pris les jambes à son cou en hurlant».

Pierre Cambron a-t-il été liquidé?

par André PEPIN

Quatre personnes, dont deux hommes et deux femmes d'origine française et espagnole, subissent depuis le 22 juin dernier leur procès à Madras, en Inde, sous plusieurs chefs d'accusation, dont ceux de falsification, de tentative de falsification et de fraude. L'un des quatre accusés dit être Pierre Cambron, mais l'enquête menée par la justice indienne démontre qu'il s'agit d'un imposteur.

Le véritable Pierre Cambron, un jeune Québécois de 22 ans, est porté disparu en Inde depuis janvier dernier. On sait qu'avant sa disparition, Pierre Cambron a été victime d'un vol: on l'aurait forcé à remettre son passeport et une importante somme d'argent.

La justice de l'Inde refuse,

pour l'instant du moins, de révéler la véritable identité des quatre accusés pour mieux les confronter avec Pierre Cambron, le jeune Québécois disparu.

Le ministère des Affaires extérieures du Canada a précisé à LA PRESSE hier que les quatre individus qui subissent actuellement leur procès font vraisemblablement partie d'un important réseau international de trafic de drogues; une femme arrêtée doit répondre à six chefs d'accusation pour la falsification de papiers d'identité.

Depuis le début du procès, il a été impossible de déterminer si le véritable Pierre Cambron a été «liquidé» par ses attaquants. On sait toutefois que la justice de l'Inde n'a pas encore porté d'accusation de meurtre dans cette affaire.



Pierre Cambron

Alerté par les récents reportages de LA PRESSE sur cette affaire, le gouvernement du Canada multiplie ses démarches en Asie pour retrouver Pierre Cambron. Toutes les ambassades ont reçu un avis de recherche, de même que les différents points d'accueil en Asie.

La Gendarmerie royale, de façon fort discrète, s'intéresse au procès qui se déroule à Madras, par le biais d'un agent secret sur place. Le Haut-Commissariat canadien, qui a pignon sur rue à New Delhi, recherche aussi activement le jeune Québécois.

Depuis la parution des reportages de LA PRESSE sur cette affaire, la famille Cambron a reçu des dizaines d'appels de gens désireux d'apporter leur contribution. Plusieurs Canadiens séjournant en Inde pourraient être en mesure d'apporter des renseignements pertinents au cours des prochains jours.

Pour les forces policières et les autorités gouvernementales, la tâche n'est toutefois pas facile puisque chaque année, des centaines de Nord-Américains disparaissent en Asie.

Comparez avant que vous achetiez!
Directement du manufacturier

**SPÉCIAUX
POUR LE MOIS D'AOÛT**

MANTEAUX DE
RAT MUSQUÉ
naturel
\$575

MANTEAUX
D'OPOSSUM
\$875

MANTEAUX DE
CHAT SAUVAGE
\$975

Grand choix de manteaux de fourrure

FELIKS & VLADIMIR FOURRURES LTÉE
1449, rue Saint-Alexandre
(Chambre 700) **845-9533**

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

FERNAND ROY
vice-président exécutif

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Thatcher, sous le feu de la critique

Les réactions au plan de paix que la conférence du Commonwealth vient d'approuver à l'unanimité ont à peu près toutes porté sur des technicalités. Aucune n'équivait vraiment à un rejet pur et simple du plan. C'est là un fait qu'il importe de souligner fortement, même si cela ne veut pas dire que la paix est au prochain tournant et que de nombreuses difficultés ne surgiront pas au cours des rencontres émotives qui s'annoncent. Mais on peut croire qu'un pas très important vient d'être franchi.

A Londres, l'aile droite du Parti conservateur voit, dans le plan, une reculade du Premier ministre Thatcher. Cette dernière était partie pour Lusaka bien déterminée à lever les sanctions économiques contre le Zimbabwe-Rhodésie, ce qui aurait équivalu à reconnaître le régime Muzorewa. Le plan qu'elle a réussi à faire approuver indiquerait, selon les critiques londoniens, que Mme Thatcher a cédé aux pressions des pays dits de «la ligne de front» et a, de ce fait, laissé tomber le régime en place depuis avril. La critique est justifiée, même si l'on faut reconnaître que le changement d'attitude de Mme Thatcher est compréhensible. La femme d'État dut reconnaître qu'elle avait fait des concessions, mais elle soutient par ailleurs — et il se peut que ce soit exact — que les pays de «la ligne de front» durent en faire davantage.

L'évêque Muzorewa considère, de son côté, comme un affront la proposition de tenir de nouvelles élections, mais il s'est abstenu d'en rejeter catégoriquement l'idée. Il rappelle, et cela est fort embarrassant pour Mme Thatcher, que, lors des élections d'avril, une mission du Parti tory britannique, conduite par lord Boyd, avait tenu le rôle d'observatrice et avait cru devoir décrier libre et équitable le scrutin tenu alors. C'est même sur la foi du rapport produit par ces observateurs que Mme Thatcher avait été emmenée à déclarer par la suite qu'il était désormais impossible d'ignorer ces élections d'avril qui ont tout de même permis au Zimbabwe de faire un pas décisif, et même définitif, dans le sens du *majority rule*: un objectif si longtemps convoité. Muzorewa marque là un bon point, mais s'il est vrai que son régime est le fruit d'un vote nettement majoritaire (64% des électeurs), il n'a pas lieu de craindre la tenue de nouvelles élections.

Le Front patriotique a eu, pour sa part, une réaction qui paraît plus négative qu'elle ne l'est en réalité. Le porte-parole de Josuah Nkomo met en doute l'impartialité du gouvernement britannique dans le rôle éventuel de superviseur de nouvelles élections en Rhodésie, et il s'indigne de ce que le plan ne fasse pas allusion à l'état de guerre qui existe entre le Front et le

régime en place. Toutefois, rien, dans ces critiques, n'indique que la faction dirigée par Nkomo s'oppose à la mise à l'essai du plan.

On ne peut en dire autant de la réaction de Robert Mugabe, chef de la faction la plus radicale du Front qui, comme il fallait s'y attendre, se montre beaucoup plus intransigent. Il commence par annoncer qu'il n'acceptera de négocier qu'à condition que l'armée rhodésienne soit d'abord démantelée pour être remplacée par «l'armée des forces de libération». Il tient, de plus, à ce que Ian Smith et Abel Muzorewa disparaissent à tout jamais du paysage.

Si terrifiantes que soient ces conditions, elles ne font pas peur au Président tanzanien, M. Julius Nyerere, qui trouve «absurde» qu'on puisse douter du désir qu'a toujours eu le Front de négocier. En tout cas, il se fait fort de pouvoir conditionner ce dernier de manière à ce qu'il accepte de faire les concessions qui s'imposent. Nyerere passe pour le pape des pays de la «ligne de front». C'est un socialiste que certains pays africains trouvent pas mal envahissant, mais l'homme a le verbe haut et jouit d'une vaste audience auprès des radicaux. Il peut, à la fois, lancer des appels au bon sens et à la raison, puis, dans un même souffle, commettre des déclarations inutilement dévastatrices. Hier, il a mis, comme on dit, le fion à sa

conférence de presse en déclarant que si le nouveau plan de paix échouait, il ne resterait plus qu'à faire «la guerre avec des armes communistes». Ce genre de chantage est puéril, mais il n'étonne guère dans la bouche d'un Nyerere.

À l'étranger, le Président Carter a réagi très favorablement, ce qui n'a rien de très surprenant. L'homme va se prévaloir du plan pour modérer les transports pro-Muzorewa du Congrès. Pour sa part, le pasteur Sithole se réjouit de ce que Mme Thatcher ait «pris le bon chemin»: réaction tout à fait logique chez un homme qui a fait la grève politique durant près de quatre mois pour faire savoir qu'il contestait l'honnêteté des élections d'avril.

Un grave point d'interrogation subsiste. Quelle sera la réaction de la minorité blanche de Rhodésie? Le nouveau plan se trouve à dépouiller passablement cette dernière des pouvoirs et privilèges que lui reconnaît la constitution issue de ce qu'on a appelé dédaigneusement «le règlement intérieur». Si les Blancs ne marchent pas, ce sera la guerre, assure Nyerere, ce qui n'augure rien de bon pour les «garanties aux minorités» que le plan entend assurer.

Jean PELLERIN

Le complexe paysan

Dans une entrevue publiée samedi dernier dans la Gazette de Montréal, l'ex-ministre fédéral des Finances et député de Shawinigan, M. Jean Chrétien, a parlé de l'attitude méprisante des intellectuels québécois à son endroit. Je traduis au mieux une de ses déclarations faites en un anglais qui ressemble étrangement à son français.

«Quand un gars vient de Shawinigan il est exclu de l'intelligentsia, dit-il. Ils (les intellectuels) regardent de haut les gens qui viennent du Québec rural. Ils sont tous passés par le service éditorial de La Presse et Radio-Canada et l'Université de Montréal et l'Université du Québec. Ils font tous partie de la même petite clique. Ils mangent dans les mêmes restaurants de Montréal au-dessus d'un grand scotch ou d'un cognac. Et nous, les ruraux québécois, nous nous sentons rejetés.»

Je ne peux parler pour les autres mais j'avoue que je ne vois pas sur quoi se base M. Chrétien pour nous prêter, à La Presse, une telle opinion sur les ruraux.

Mais son attitude, qui me surprend de la part d'un homme qui a atteint un tel succès en politique fédérale, me révèle qu'il est beaucoup plus complexe que je ne l'aurais cru au sujet de ses origines. Il trahit une mentalité de provincial qui n'est pas vraiment arrivée en ville, même s'il y fait carrière depuis une quinzaine d'années.

Cet aspect de la personnalité de M. Chrétien n'a pas échappé à son interviewer qui a cru comprendre en l'écoutant que la responsabilité des affaires fédérales provinciales que lui a confiée dernièrement M. Trudeau, et qui en fera, après son chef, le principal porte-parole des libéraux fédéraux lors du référendum, lui offrira en même temps l'occasion de régler des comptes avec les gens qui, selon lui, le snobent depuis des années et le regardent comme un paysan, un rustaud de Shawinigan.

C'est moins sa susceptibilité à l'égard du prétendu mépris des intellectuels qu'il perçoit à son endroit qui m'inquiète que l'influence qu'elle peut exercer sur son comportement durant la campagne référendaire.

Ce n'était déjà pas rassurant de voir ce politicien qui se qualifie lui-même de bagarreur politique, qui se bat en rase-mottes, qui simplifie jusqu'à la caricature les questions compliquées, nommé à une fonction aussi délicate à l'occasion de la consultation des Québécois sur leur avenir constitutionnel.

S'il veut en plus régler des comptes avec les Québécois urbains qui portent ombre au rural qu'il est, je crains que le débat ait plutôt tendance à dérailler qu'à s'élever.

Marcel ADAM



Reprise

Droits réservés

En français S.V.P.

L'Office de la langue française fait connaître certains assouplissements ou adoucissements aux règlements découlant de la loi 101 et concernant la langue des affaires et du commerce. L'Office préfère parler de «précisions» en l'occurrence plutôt que d'assouplissements ou d'adoucissements. De toute manière, il s'agit certainement d'ajustements, deux ans après l'entrée en vigueur de la loi. L'expérience aidant, on s'est aperçu que certains règlements étaient trop vagues ou insuffisants ou, au contraire, tout à fait irréalistes.

C'est ainsi qu'à l'avenir la circulation des biens dits «culturels», comme sont le film, le livre, le disque, jouira d'un régime d'exception.

«Dorénavant, une entreprise qui voudra faire connaître certaines publications rédigées dans une autre langue que le français pourra faire parvenir à sa clientèle québécoise des dépliant ou des catalogues rédigés dans la langue de la publication. Cette exception évite aussi les problèmes d'une publicité que certaines personnes ont pu croire abusive. En effet, lorsqu'un citoyen recevait un dépliant rédigé en français ou en anglais et dans une autre langue pour promouvoir un produit culturel, il pouvait parfois se méprendre et croire que la revue, le livre ou le disque existait aussi dans l'autre langue. Ce n'est pas toujours le cas. Le régime d'exception prévu aux articles 7, 8 et 9 favorise donc la libre circu-

lation des biens culturels sur le territoire québécois.»

D'autres «précisions» ou assouplissements intéressent l'organisation de congrès internationaux. «Certaines dispositions (de la loi) portaient à confusion et nombre de personnes, notamment à l'étranger, avaient l'impression qu'il fallait que tous les congrès et toutes les conventions se tiennent exclusivement en français au Québec. Dans l'esprit de l'Office et du législateur un congrès réunissant des spécialistes, et qui n'est pas ouvert au public, n'a jamais constitué un lieu public et, par voie de conséquence, n'était pas soumis aux exigences de la Charte de la langue française». Donc, une précision de plus. D'autres mises au point concernent les raisons sociales et l'affichage sur les véhicules, les produits pharmaceutiques, l'affichage privé et le commerce des pneus, l'industrie du pneu étant une industrie dans une classe tout à fait spéciale.

À première vue, tout cela apparaît incroyablement fâcheux. Ce régime d'exception consenti aux biens culturels, pourquoi ne pas l'étendre à tous les produits, étant donné qu'un bien culturel offert dans le commerce est un article commercial comme un autre?

Au départ, il y a un choix à faire. On peut estimer que le commerce et l'industrie sont déjà suffisamment soumis à des réglementations multiples dans tous les domaines imaginables (un

exemple en passant: certains types de bouteilles sont bannis des étalages des magasins d'alimentation) sans que les grammairiens viennent en sus leur faire l'école. Mais tel n'est pas et ne peut pas être le point de vue de l'Office de la langue française.

Le président de l'Office, M. Raymond Gosselin, a tenu hier à cet égard des propos dépourvus de toute équivoque. Il dit: «Les objectifs de la loi 101 ne sont pas négociables, mais les étapes de sa mise en application le sont». Dans sa pensée, les changements en cours et ceux qui suivront sont assimilables aux changements technologiques auxquels toute l'industrie contemporaine est contrainte. C'est l'affaire de temps et de patience.

Et quelle est la réponse des milieux de l'industrie et du commerce aux incitations pressantes de l'Office et du pouvoir public en vue de «franciser» l'environnement? D'excellente à bonne, à quelques exceptions près, dans toutes les catégories d'entreprises. Et, chose curieuse, les multinationales (par exemple Coca-Cola) ne sont pas les moins empressées à se conformer aux règlements.

Si le bilan dressé par l'Office n'est pas abusivement optimiste, se trouverait confirmée de la sorte une constatation qui n'est pas nouvelle: l'entreprise se conforme aux prescriptions de l'environnement, pourvu que celles-ci soient claires, applicables et stables.

Guy CORMIER

LETTRE

Une mission pour le député Alfred

Cher M. Alfred,

J'ai lu votre lettre dans LA PRESSE du 2 août 1979, et j'ai été à la limite, fier de vous; cela pour deux raisons: vous avez répudié la philosophie ethnocentriste si chère au Dr Camille Laurin, et vous vous êtes souvenu que vous étiez d'origine haïtienne et comme tel vous aviez un message pour la Communauté haïtienne.

Disposons toutefois immédiatement d'une inexactitude: vous prétendez que je n'ai pas protesté contre les attaques racistes dont vous avez été l'objet en Chambre et à Hull. Je vous conseille de relire le long article que j'ai écrit dans LA PRESSE du mardi 23 janvier 1979, et vous vous obligerez ensuite à me présenter vos excuses. Je dois ajouter que ces protestations, je les ai répétées en plein Conseil général du Parti libéral du Québec. Par contre j'attends toujours celles de vos amis politiques du Gouvernement...

Mais revenons à l'essentiel, je remarque que pour vous comme pour moi, l'équation ethnocentrisme-racisme a des relents inacceptables. C'est une position qui vous honore, et je veux espérer que vous ferez tout votre possible pour qu'avant le référendum cette philosophie du Dr Laurin soit répudiée avec force par votre Parti. Soyez assuré que dans ce combat vous aurez toute ma sollicitude et mon appui. Ce sera là, l'occasion de prouver, que bien qu'étant le seul député noir à la Chambre,

c'est à vous qu'il incombera de blanchir votre parti d'une tache si disgracieuse. Belle revanche pour les Nègres! Votre ministre de la Justice n'a pas eu le courage de ses opinions, et il s'est dit: «J'ai un Nègre de service, qu'il serve!» Vous aurez ainsi servi peut-être au-delà de toutes ses espérances. Bravo encore mon vieux pour cette performance.

Vous voulez mettre en garde la Communauté haïtienne contre les menées souterraines des fédéralistes; et vous avez raison. Depuis trop longtemps un tel leadership du côté séparatiste s'est fait attendre. En fait on désespérait de vous, Jean. Après votre élection on avait eu l'impression d'après vos déclarations que vous n'aviez rien à voir avec ces gens, et que seuls vos électeurs de Papineau vous importaient. Ce moment d'égarement passé, il est juste que vous réajustiez votre tir et que vous réintégrez votre milieu. On n'ira pas jusqu'à tuer le veau gras pour l'enfant prodigue, mais je crois que vous devriez occuper la place qui est la vôtre. N'étant nullement candidat à un leadership en milieu haïtien — n'étant pas moi-même haïtien, un péché d'origine dont je ne me console pas — je suivrai avec sympathie vos efforts.

Je voudrais corriger une autre de vos assertions: je ne suis pas en effet un «négrier» et de ce fait je ne crois pas pouvoir maintenir en otages pour quelque cause que ce soit des membres de la minorité noire. Je serai par con-

tre heureux si tous ces citoyens exercent effectivement les droits civiques qui sont les leurs et qui ont exigé tant de luttes de tous ceux qui se sont dévoués pour leur défense. Dois-je souligner enfin que ma prise de position serait la même s'il s'agissait de la minorité italienne, grecque ou arabe, pour n'en citer que quelques-unes?

Quant au reste, je vous enjoins vivement d'aller visiter la communauté noire, qu'elle soit d'expression française ou anglaise. Bien sûr, ce ne sera pas facile, car les envieux, les jaloux, les rancuniers — il y en a, je vous assure — ne manqueront pas de souligner que vous vous rappelez leur existence alors que vous avez un référendum en vue; vous devrez aussi tenter de leur vendre la quadrature du cercle, soit la garantie de leurs droits minoritaires dans le cadre d'un État unitaire dominé par la philosophie ethnocentriste que vous répudiez par ailleurs. C'est une tâche digne d'Hercule, mais vous n'êtes pas à un défi près, et je vous souhaite de le réussir. Profitez-en pendant qu'il en est encore temps dans ce régime fédéraliste tant décrié et si tolérant qu'il vous laisse la possibilité de travailler à sa destruction. Ce n'est pas en Iran qu'on verrait cela, avouez-le M. Alfred! Mais en écrivant l'Iran, vous savez que je pensais à un autre pays plus proche de votre cœur.

Sans rancune.

Dr A.D. FORTAS, M.D.
Montréal

L'aide aux réfugiés vietnamiens

Dans les journaux de la fin de semaine du 28 juillet, je lisais avec tristesse les divers commentaires suscités par l'arrivée des réfugiés de la mer au Canada. Commentaires de citoyens publiés dans les journaux de Toronto. Commentaires égoïstes et vivement matérialistes.

On s'y lamentait au sujet de l'inflation, du chômage, du taux d'intérêt trop élevé, de la pénurie d'essence et de la surpopulation de nos villes. On y disait entre autres que nous devrions être réalistes et régler d'abord nos problèmes...

On semblait donc prêts à laisser mourir des gens dans le besoin, en attendant de régler notre inflation. On sauvera vos vies (s'il en reste) quand on aura vaincu l'inflation et qu'on ne manquera plus d'essence. C'est incroyable!... La charité humaine en est rendue là en 1979. L'homme vénère tellement le dieu-argent qu'il préfère être fidèle à cette vénération plutôt que d'aider son frère souffrant. Qu'on se souvienne du bateau qui coula à La Ronde, il y a quelques temps. Bel exemple de l'égoïsme des gens modernes; ce n'étaient pourtant pas des Asiatiques inconnus, vivant en des pays lointains qui se noyaient sous les yeux des gens qui préféraient voir que d'aider. C'étaient des gens d'ici!

«On est 6 millions, faut se parler», disait la publicité. Faut se parler, mais faut surtout pas s'aider et encore moins sauver la vie du voisin.

Les «boat people» comme on les appelle, faudrait pas les aider... Tout à coup cette notation grimperait de 1%? Tous ces gens se disent probablement croyants quand un sondage le leur demande... Mais en quoi croient-ils? Maintenant qu'une preuve d'amour et de charité leur est demandée, ils refusent d'y répondre, se dissimulant derrière les remparts du chômage et de l'inflation qu'il faudrait régler avant de penser à aider des gens perdus en mer ou entas-

sés dans des camps. La foi passe par des gestes non par des paroles. Comment oser dire que l'on croit au message du Christ si on refuse de le mettre en pratique? Comment? L'amour du prochain n'est pas une question de pénurie d'essence ou d'inflation! C'est bien plus que ça...

Les textes des Évangiles ne seront jamais démodés ou dépassés par le modernisme de notre époque. Ils sont là pour rester. Le Christ y a décrit la société des hommes pour toujours.

Le voyageur blessé sur le bord de la route, c'est le Vietnamien (ou le Chinois) croupillant de faim et de misère sur un bateau en mer... Les deux voyageurs qui passent leur chemin sans daigner tendre la main, ce sont ceux qui pensent d'abord à l'inflation, au taux d'intérêt et à la pénurie d'essence... Le Samaritain qui finalement aidera le blessé, c'est celui qui écoute son cœur et qui fait acte de charité envers son semblable. Lui, il comprend le vrai sens de la vie: l'entraide. Naturellement, il n'est pas réaliste. Mais l'amour et la charité n'ont jamais été guidés par le réalisme. Pour accepter d'aider il faut plutôt être idéaliste. Si le Christ avait décidé d'être réaliste, il ne serait jamais monté à Jérusalem pour s'y faire crucifier; il n'aurait jamais soulagé le souffrant, le délaissé. Maintenant qu'il nous demande de faire un peu comme lui, de l'imiter dans la mesure de nos capacités humaines, nous refusons? Notre pays est riche; il lui a été donné beaucoup. En retour, c'est normal qu'on lui demande beaucoup. Présentement on lui demande d'accueillir des délaissés, des démunis. Nos gouvernements acceptent de le faire (Ottawa et Québec), alors chaque citoyen se doit de le appuyer. Ce Jésus-Christ toujours à la mode disait il y a 2000 ans: «J'avais faim et vous ne m'avez pas donné à manger... J'étais un étranger et vous ne m'avez pas accueilli... malade

ou prisonnier et vous ne m'avez pas visité...»

Nos actions présentes dicteront nos réponses à ces questions. Qu'on y pense un peu (avec autre chose qu'un signe de \$ dans le crâne!)...

André BRIEN
Montréal

En abordant le sujet le plus bouillonnant, le plus discuté de cette époque qui a fait couler des flots d'encre dans le monde entier concernant les réfugiés, nous aimerions rectifier certaines images biaisées créées par les médias d'information sur les réfugiés d'Indochine d'origine chinoise dont nous vous exposons ci-après les points caractéristiques.

Depuis longtemps, une minorité chinoise vit dans les pays du Sud-Est Asiatique. Arrivés pauvres, déguenillés, sans aide et sans fortune au Vietnam, ils repartaient à zéro dans une vie misérable, gagnant leur bol de riz quotidien à la sueur de leur front, surmontant tous les obstacles. Forcés de génération en génération dans la morale confucéenne, bon gré mal gré, ils ne pouvaient s'empêcher d'être travailleurs, patients, polis, tempérés, sobres, économes, et de prendre leur vie au sérieux. Grâce à ces qualités, certains réussissaient peu à peu avec le temps, à améliorer leurs conditions de vie en s'introduisant dans le commerce, l'industrie et les domaines professionnels. Parlant de commerçant chinois, on est tenté de se faire une image moins sympathique et moins aimée de «riche commerçant», force constructive dans toute société à concurrence libre, mais il est également important de reconnaître qu'il n'existait qu'une minorité de chinois aisés. Ne faut-il pas oublier que dans la majeure partie de la masse chinoise, nombreux sont les ouvriers, le reste les techniciens, les petits commerçants, les pro-

fessionnels, qui luttent pour gagner leur vie avec effort et endurance.

Dotés d'un esprit d'organisation et d'entraide, les descendants chinois contribuaient beaucoup au développement social, culturel, économique et industriel du pays, en participant à l'installation des hôpitaux, des orphelinats, des écoles, des centres d'activités récréatives etc., à la création et au fonctionnement des industries textiles, alimentaires, chimiques et manufacturières etc., et à des œuvres de charité.

Naturalisés et assimilés dans la communauté vietnamienne, ils n'éprouvaient pas de difficultés à s'adapter à ce pays, le Vietnam, qu'ils considéraient comme étant leur patrie, adoptaient et partageaient avec leurs compatriotes vietnamiens leurs mœurs et coutumes, et accomplissaient pleinement leurs devoirs de citoyens vietnamiens, y compris le service militaire. Ensemble ils participaient à la construction du pays.

Ne pouvant éviter hélas, le sort qui leur est réservé de quitter le pays, ils sont condamnés à affronter les difficultés de la vie, et avec leurs attitudes positives et confiantes, ils ne connaissent pas de problèmes à s'adapter aux nouvelles conditions de vie offertes par les pays généreux et humanitaires.

Un groupe de volontaires
au service des réfugiés

Adresse de correspondance:
Case postale 161
Bureau de Poste
Côte-des-Neiges
Montréal, Québec
H3S 2S5

P.S. Comme les réfugiés ont tous beaucoup souffert après trente ans de guerre, et qu'ils ont besoin d'aide aussi bien les uns que les autres, nous espérons que les médias d'information ne feront pas de distinction quant à l'origine de ces apatrides.

Campagne de salissage?

«TROIS ENFANTS TUES PAR LA GREVE!» — «SEIZE PATIENTS EN DANGER DE MORT!» — «99 GRANDS MALADES DOIVENT ÊTRE TRAITÉS SANS DELAIS», ETC.

Voilà les grands titres étalés dans tous les journaux depuis le déclenchement des moyens de pression entrepris par la Fédération québécoise des infirmiers et infirmières (F.Q.I.I.). Nous voulons donc présenter ici la situation telle que vécue par les travailleurs(euses) de l'hôpital St-Luc.

Selon l'entente négociée sur les services essentiels, il doit y avoir 305 lits «ouverts» pendant les périodes de débrayage; il y a actuellement 355 lits «ouverts», ce qui est nettement au-dessus de cette entente. Les services essentiels comprennent également l'urgence qui doit être maintenue ouverte (eh oui!). Pour assurer ces services, la même entente permet (!) à 110 infirmières(ers) de travailler durant les débrayages, ce, en plus de tout le personnel cadre et tous les travailleurs(euses) non syndiqués à la F.Q.I.I., c'est-à-dire environ 2.000 travailleurs(euses).

Spécifiquement aussi que durant l'été, le taux d'occupation régulier est environ de 60%; actuellement, il n'est que de 10% inférieur à ce qu'il doit être pour une période équivalente. Par contre, les journaux ne jugent pas «nécessaire» de dénoncer cette situation durant ces «périodes équivalentes»...

Concrètement, ça signifie qu'il n'y a jamais eu autant de personnel auprès des patients que durant les journées de débrayage. Sur la majorité des départements, le personnel est même double!

Quand on veut nous faire croire que les infirmiers (ères) de la F.Q.I.I. et les travailleurs(euses) d'hôpitaux mettent en danger la santé du

public, ou on n'est pas du tout au courant de la situation, ou alors on veut entreprendre une véritable campagne de salissage contre les travailleurs(euses) du secteur public. On peut se demander qui a intérêt à créer ce climat de panique dans les hôpitaux, et qui met vraiment la santé du public en danger. Pour quelles raisons l'administration a-t-elle décidé de fermer l'urgence, et ce, malgré ce que la partie patronale a accepté de respecter en janvier dernier, selon l'entente sur les services essentiels???

Cette tactique n'a qu'un seul but: isoler les travailleurs(euses) du secteur public du reste de la population, et leur retirer le droit de grève au moment voulu. Nous dénonçons la campagne de salissage que les administrations locales, l'Ordre des Médecins et Dentistes, ainsi que l'État ont entrepris contre les infirmières et infirmiers.

Les travailleurs(euses) du milieu hospitalier ne veulent pas prendre la population en otage, au contraire, en luttant contre les coupures de postes et de lits, contre les fusions de postes et les surcharges de travail, ils mènent une bataille contre la détérioration du réseau de santé publique.

Nous garantissons à toute la population que les services essentiels sont assurés à St-Luc, et que les infirmières et infirmiers sont présents à leur poste à l'urgence, malgré la décision de l'administration de ne recevoir aucun patient.

Nous invitons donc la population à appuyer nos revendications et à s'opposer à l'État qui veut nous retirer notre droit de grève.

Des infirmières et infirmiers de la F.Q.I.I. ainsi que des travailleurs et travailleuses de l'hôpital St-Luc (N.D.L.R. — Cette lettre compte plus de cent signatures)

Climat malsain à la SAQ

A l'honorable
Ministre Tremblay
Ministère de
l'Industrie et du Commerce

Comme vous le savez, le Québec en cette période d'inflation est dans une situation économiquement faible. Peut-on vraisemblablement se passer d'une source de revenu stable? C'est un fait connu la Société des alcools du Québec est une des vaches à lait de notre futur État.

Or, le climat malsain qui y règne dans les relations de travail entre l'administration et les employés de magasins et de bureaux, avec tous les lock-out et les débrayages qui en découlent, entraîne une baisse considérable dans les chiffres d'affaires de la société d'État. Le Québec peut-il se le permettre?

Regardons maintenant la cause de ce problème: une convention qui ne se signe pas.

D'après vous qui est le coupable? Une administration branlante qui veut se prouver une vocation soumise à la tradi-

tion d'employeur exploiteur comme le font la plupart des entreprises capitalistes qui souhaitent gouverner par en dessous le Québec, ou les représentants de notre syndicat élu de façon démocratique qui demandent des conditions de travail même pas égales mais semblables à celles des employés du secteur privé qui travaillent dans des domaines comparables.

S.V.P. Ouvrez ce dossier naïvement, discerniez le bien du mal, aidez-nous à travailler dans un climat sain et, soit dit en passant, ordonnez une enquête sur l'administration de la SAQ. Sûrement que bien des deniers publics reviendraient de bon droit dans la bonne poche c'est-à-dire celle du gouvernement pour les distribuer d'une façon équitable dans les secteurs qui en ont besoin.

Un de ceux qui ont confiance en vous.

Yvan ROBILLARD
Montréal-Nord

Le transport à Laval

Nous sommes nombreux à utiliser le Transport en commun de la Compagnie Laval. Or, depuis un certain temps, la compagnie a enlevé plusieurs autobus. Vous devinez déjà ce qui arrive!

Les gens, tel un troupeau de moutons bien dociles, montent à bord de l'autobus à l'arrêt situé au boulevard Gouin, près du parc Belmont. Les sièges sont déjà tous remplis et à partir de ce moment, nous sommes debout tout au long du trajet. Au hasard des nombreux virages, le charmant troupeau est proprement bousculé de gauche à droite ou de l'avant à l'arrière. Ce petit manège dure à peine une heure et ça se répète cinq soirs par semaine dans une chaleur absolument étouffante.

Ne croyez-vous pas, que les

gens debout tout au long du parcours ont tout aussi droit à un siège que les gens qui ont été assez fortunés pour s'attraper un siège dès le départ du terminus, soit au boulevard Henri-Bourassa. J'ai vu de certains chauffeurs qu'il y a des gens debout dès le départ, alors quelle chance avons-nous près du parc Belmont d'avoir un siège.

Le prix de cette balade de Montréal à St-Eustache ou Deux-Montagnes est de \$1.65. Eh bien!, je vous assure que leur service laisse à désirer considérablement. Nous ne demandons pas le grand luxe, mais au moins un siège pour lequel on a bel et bien payé, et non un transport en commun qui rappelle un peu trop un voyage de bestiaux.

Mme Lise LALONDE
Laval

Le Canada n'a rien à voir avec la Rhodésie

L'Angleterre a-t-elle consulté le Canada avant de s'emparer de la Rhodésie? Alors, que faisons-nous dans cette galère? S'il faut se mêler des problèmes de tous les pays que l'Angleterre a envahis au cours de sa longue et bril-

lante carrière dans l'impérialisme, on a du pain sur la planche. Ceux qui pensent qu'un pays ne peut réussir tout en se mêlant de ses affaires devraient étudier le Japon: voilà un pays qui ne déménage pas d'ambassades, et

qui semble même ignorer que le Commonwealth existe. Cependant, les voitures et les téléviseurs japonais se vendent très bien, et le Japon paie le pétrole le même prix que nous.

J'ai même entendu dire qu'à

Hong Kong, les téléviseurs japonais se vendent mieux que les téléviseurs canadiens, mais je refuse de le croire.

Jean TURGEON
Montréal

Une beauté réactionnaire

La semaine dernière, ma bouche de cantaloup ne passa jamais. Encore une fois, ma dignité d'être humain fut bafouée, et cela par une personne de mon propre sexe, Mademoiselle Maritza Sayalero, Miss Univers 1979.

Dans votre article du 25 juillet 1979 (p. C 10) vous rapportez les propos que cette jeune fille (18 ans) a tenus lors de sa première conférence de presse à Bangkok. (A mon avis, elle aurait dû la sauter.)

J'ai achoppé sur un petit bout de phrase, si petit que j'en suis presque gêné de crier si haut ma colère. Mais il renferme tout le pourquoi de la lutte des femmes, ce que Mlle Sayalero qualifie d'absurdités féministes. Cette chère Mlle affirme que «...les femmes sont les plus beaux objets du monde». Là, comme ça, noir sur blanc, en tripotant sa petite couronne qui fait d'elle le plus bel objet humain de l'année. Mais c'est dommage, Mlle, parce que 1 (un) an, ce n'est pas long, et la beauté, ça ne dure pas jusqu'à 70 ans.

Mlle Sayalero se révèle la pire propagandiste du «statu quo» des femmes, la pire manœuvre que les hommes ont inventée (aidés de bien des femmes, j'en conviens) pour encore faire croi-

re aux femmes que de belles fesses rondes dans un costume de bains moultant pouvaient les rendre heureuses. Eh bien Mlle, et ceux et celles qui l'appuient, vous saurez qu'un objet, on peut le tripoter (comme vous le faites avec votre couronne, éphémère, soit dit en passant), l'exposer sur une étagère, le cajoler ou bien tout simplement le mettre à la poubelle lorsqu'il n'est plus de votre goût. Vous pouvez vous en servir comme «bouchetrou», l'écraser, ou tout simplement lui soustraire sa dignité, ce qu'on appelle en langage commun le viol. Car un viol n'est pas que physique, Mlle.

Alors il serait grand temps de poser enfin pour ce que vous êtes vraiment, c'est-à-dire un être humain à part entière, avec ses droits sur la conquête du monde, et non plus seulement dans la tête des hommes. Car, dans vingt ans, on ne se souviendra pas de vous, mais bien des Payette, De Beauvoir, Denise Boucher, des Jane Fonda, Mme Gandhi ou Macdonald, et toutes les milliers d'autres qui oeuvrent pour un monde meilleur. Pour ma part, j'espère de tout mon cœur qu'on vous oubliera.

Martine CÔTE
Victoriaville
Étudiante en histoire

L'espérance de vie en Albanie

Dans son article du 27 juin, «Les Montréalais de l'ouest gagnent sept ans de vie», M. Marc Doré a fait référence à une étude réalisée en 1976 par M. Russell Wilkins de l'Institut de recherches politiques. Il semble que le journaliste aussi bien que l'auteur de ce rapport, en comparant les statistiques sur l'espérance de vie dans plusieurs pays avec celles pour Montréal, ont complètement déformé certains faits démographiques en ce qui concerne la République populaire socialiste d'Albanie.

M. Wilkins a noté que son étude était consacrée au «calcul de l'espérance de vie (qui) exprime de façon concrète les disparités sociales». En faisant la comparaison entre l'espérance de vie des habitants «des quartiers défavorisés du sud-est et du centre de Montréal» avec l'espérance de vie des habitants de la Malaisie et de l'Albanie, il a laissé entendre qu'étant donné que les trois populations avaient la même espérance de vie (68 ans), la cause pourrait être le statut socio-économique «défavorisé»

de ces populations. Dans le cas de l'Albanie, cela est certainement très loin de la vérité. On n'a qu'à examiner certains faits.

Dans deux des trois pays mentionnés (la Malaisie, considérée comme un pays «défavorisé», et le Canada, un pays «avancé», tous deux ayant le même système socio-économique) le peuple souffre d'un taux élevé de chômage, de l'inflation et de la montée en flèche des prix. Cependant, tel n'est pas le cas pour la population de la RPSA, qui ne souffre ni de chômage, ni d'inflation, ni de la hausse des prix — au contraire, certains articles ont même baissé de prix. Comment explique-t-on ce phénomène?

C'est que le système socio-économique de la RPSA est socialiste; c'est un État où la classe ouvrière, en alliance avec la paysannerie coopératrice, tient le pouvoir politique et où toute mesure prise par l'État doit servir la classe ouvrière et les travailleurs. Il semble que les auteurs de l'article et de l'étude démographique souffrent de la

même maladie: ils sont incapables de faire la distinction entre les deux systèmes socio-économiques qui existent dans le monde aujourd'hui. Ainsi ils tirent de mauvaises conclusions, particulièrement dans le cas de l'Albanie, où le peuple n'est pas «défavorisé», ne vit pas dans la misère et n'en souffre pas les conséquences.

Le journaliste et M. Wilkins ont prétendu présenter les «faits» en ce qui concerne l'étude démographique de la population de Montréal et n'ont mentionné la RPSA «qu'en passant». Cependant, la conclusion qu'ils ont tirée de leur «enquête scientifique» — la vie du peuple est pareille en Malaisie, à Montréal et en Albanie — est fautive. Ils ont consciemment choisi de ne pas reconnaître un grand fait de la vie, à savoir que la RPSA est le seul pays authentiquement socialiste dans le monde aujourd'hui et que la vie du peuple albanais est très différente de celle qu'on voit en Malaisie ou dans les quartiers de Montréal.

Le journaliste et M. Wilkins ont ignoré le fait qu'en 1938 (au cours du régime féodal et antipeuple du roi Zogu), la durée moyenne de vie en Albanie était de 38 ans. Avec la libération totale de l'Albanie des occupants étrangers et des traites et l'instauration du pouvoir populaire (d'un État qui, avant tout, s'occupe de la santé et du bien-être de ses citoyens), la durée moyenne de vie a augmenté à 68 ans en l'espace de moins de 40 ans. Voilà une réalisation remarquable pour un petit pays qui est resté sous le joug de l'Empire ottoman pendant 5 siècles, pays dont la population a souffert énormément sous le talon du régime barbare de Mussolini et d'Hitler et de leurs armées d'occupation fascistes, pays que les envahisseurs fascistes ont laissés en ruines en 1944, au moment de sa libération.

Mme V. Anyari
Association d'amitié
Canada-Albanie
Montréal

Un premier groupe arrive à Longue-Pointe

Le début du plus grand mouvement de réfugiés qu'aura connu le Canada

par Huguette LAPRISE

«Ici, c'est Montréal?», me demande tout surpris, un homme de 69 ans, Than Thieu Thang.

Comme cela peut être terrible de ne pas savoir où l'on se trouve, de n'avoir dans l'espace et le temps que la notion des 21 heures passées à bord d'un transporteur aérien des Forces armées cana-

diennes pour se situer et réaliser qu'on est loin de sa mère-patrie.

Son fils, Than Lang Huy, âgé de 39 ans et sa fille Than Yen Nyoe, 30 ans, ignorent aussi qu'ils sont au Québec. Tout au plus savent-ils qu'ils sont au Canada!

Ils font partie du premier groupe de réfugiés arrivés, hier soir.

et qui amorce ce que le ministre de l'Immigration, Ron Atkey, a décrit comme le plus grand mouvement de réfugiés dans l'histoire du Canada. Dans les prochains mois, ils entreront au pays, à un rythme de 3.000 par mois jusqu'à ce que le quota de 50.000 auquel s'est engagé le Canada soit atteint à la fin de 1980.

Ils ignorent aussi, ces trois membres de la famille Than, que le gouvernement canadien leur a prêté à chacun d'eux \$750 pour défrayer les frais de transport.

«Je crois que c'est le gouvernement canadien qui nous a offert gratuitement de nous emmener ici», dit Than Thieu Thang qui essuie sans arrêt ses yeux humides. Malgré son âge avancé, il a passé six semaines en mer avec 200 compatriotes fuyant le Vietnam vers Hong Kong.

«Nous sommes fauchés, poursuit-il, j'ai laissé derrière moi ma femme et mon autre fille car nous avions de l'argent seulement pour nos trois passages sur le bateau.»

Il n'a pas pu comme une vingtaine de rescapés de la mer sur les 198 qui sont arrivés, hier, à Mirabel, apporter avec lui des caméras et des systèmes électroniques de fabrication japonaise.

Il apparaît en effet étonnant de voir descendre de l'avion ces réfugiés que l'on décrit dans un complet dénuement, comme s'ils revenaient d'un voyage de vacances.

«J'ai travaillé ainsi qu'il est permis dans les camps à Hong Kong, explique une jeune fille de 18 ans, Tran Thi Tuy Phuong, alors j'ai pu rapporter cet appareil.»

Les 198 réfugiés de la mer ont été regroupés pour le mot de bienvenue dans le gymnase de la base militaire de Longue-Pointe, dans l'est de Montréal, devenu pour vraisemblablement les 15 prochains mois, le centre d'accueil des réfugiés de l'est du pays.

Le plus jeune a deux mois, le plus vieux 74 ans. Malgré la fatigue du long voyage qui les a emmenés de Hong Kong en passant par l'Alaska, ils sont assis droits sur les chaises, calmes et polis. Pas un enfant ne pleure, pas un seul non plus ne crie ou court ici et là comme le font les gamins et les gamines.

Tout aussi tranquilles qu'ils l'étaient lorsqu'ils sont descendus du Boeing 707 à Mirabel, une heure plus tôt. Pour ensuite, sans passer les formalités de douanes, monter directement à bord des cinq autobus militaires qui les ont conduits à Longue-Pointe.

Après les souhaits de bonne nuit du ministre de l'Immigration du Québec, Jacques Couture, qui a conclu par un appel à la paix et à la liberté, les soldats les ont dirigés vers les dortoirs aménagés pour eux. A chacun, a été distribué un pyjama.



Photos Jean GOUPIE, LA PRESSE
M. Than Thieu Thang, 69 ans, accompagné de sa fille Than Yen Nyoe, 30 ans. Son fils Than Lang Huy, 39 ans, était également du voyage. Ils ont laissé derrière eux la mère et une autre fille car ils n'avaient pas suffisamment d'argent pour tous tenter leur chance sur le bateau.

Ils ont dû ensuite s'endormir. Les douaniers ont alors fait leur travail et fouillé leurs bagages.

Aujourd'hui, à tour de rôle, ils passeront devant les officiers de l'immigration canadienne et subiront un examen médical. Neuf

familles comprenant en tout 38 personnes doivent demeurer à Montréal, 27 seront dirigées vers les provinces de l'est du Canada tandis que les quatre autres familles iront à Ottawa et les deux dernières, à Toronto.

Montréal fournira logement et aide sociale

Le Québec aura son centre d'accueil

par Huguette LAPRISE et Michel GIRARD

Le Québec opérera des ces jours-ci son propre centre d'accueil pour recevoir les rescapés de la mer. L'ancien refuge Meurling, sis rue Jeanne-Mance, dans l'est de la métropole, sera aménagé afin d'héberger les réfugiés parrainés par des Québécois.

Selon le sous-ministre à l'Immigration, Régis Vigneault, la maison qui a abrité des clochards pendant de nombreuses années, a été mise à la disposition du ministre par la ville de Montréal. Ce centre fonctionnera parallèlement à celui que le ministère de l'Immigration d'Ottawa a ouvert, hier, à Longue-Pointe.

Les réfugiés qui comme hier soir seront tous amenés à Longue-Pointe avant d'être achemi-

nés vers leur lieu de résidence, seront dirigés, dans le cas de ceux qui demeurent au Québec, vers le centre Meurling.

Il y a toutefois une exception dans le cas des réfugiés non parrainés qui sont pris à charge par le gouvernement d'Ottawa.

Le sous-ministre a expliqué qu'il était nécessaire d'ouvrir ce centre et qu'il ne s'agissait nullement d'un double emploi. Le rôle des fonctionnaires tant de la ville de Montréal que du gouvernement du Québec qui y travailleront consistera à expliquer aux réfugiés le système de parrainage. Le gouvernement organisera également la rencontre avec la famille ou le groupe qui se rend responsable du réfugié.

Le gouvernement prévoit que le processus de jumelage se fera assez rapidement et que les réfu-

giés n'auront pas à séjourner à Meurling plus de deux ou trois jours.

L'aide de Montréal

Le Comité exécutif de la ville de Montréal a décidé hier d'apporter une aide aux réfugiés en mettant en place un programme d'accueil dirigé par le service des Affaires sociales de la métropole. Ce programme comporte trois volets: la création d'une banque de logements, le suivi social des individus et l'ouverture du centre de transition avec le Québec, à l'ancien refuge Meurling.

Concernant la banque de logements, M. Yvon Lamarre a dit que celle-ci pourra répondre adéquatement à la demande d'hébergement qu'entraîne l'arrivée à Montréal de plus de 2.500 réfugiés, d'ici la fin du mois de

décembre 1979. La sélection de ces logements se fera dans plusieurs quartiers afin d'éviter de congestionner un secteur en particulier.

En matière d'assistance sociale aux réfugiés, l'administration Drapeau-Lamarre affectera à temps plein un nombre minimal de 15 employés du service des Affaires sociales. Ces employés municipaux auront diverses tâches à remplir pour venir en aide aux réfugiés: ils devront notamment leur faciliter l'hébergement, leur expliquer les us et coutumes, s'occuper de suivre leur évolution, répondre à leurs inquiétudes, les aider à résoudre moult petits problèmes quotidiens, mettre à leur disposition divers services... Autre élément important au niveau de l'assistance sociale: la mise en place d'un service d'interprètes.

BURNS

SUITE DE LA PAGE A 1

Cela étonne de la part d'un homme qui s'était mérité, au cours de ses neuf années de vie politique, la réputation d'un franc-tireur incapable de taire le moindre désaccord, fut-il minime. C'est que Burns, tout «chialeux» et indiscipliné qu'il ait été, a aussi toujours été loyal. Et peut-être jamais plus qu'hier.

Certains — ses adversaires — risent qu'il avait perdu tout pouvoir au sein du parti et du gouvernement ou même qu'il s'est tu pour qu'on le récompense d'un bel emploi. Les autres — ceux qui ont suivi sa remarquable carrière politique et qui ont pu apprécier ses qualités — seront plutôt convaincus qu'il aura fait passer les idées qui l'ont amené en politique, et au premier chef son désir de voir le Québec devenir indépendant, bien avant ses querelles et ses intérêts personnels.

Le départ de Robert Burns créera néanmoins un vide difficile à combler au sein du parti et du gouvernement. Mais il sera moins cruellement ressenti que s'il s'était produit il y a un an car la maladie qui l'avait alors terrassé l'avait forcé à ménager ses forces et, pour ce faire, à occuper moins de place.

Du syndicalisme à la politique

Même s'il est membre du Parti québécois depuis sa fondation, la carrière politique de Robert Burns n'a vraiment commencé qu'en mars 70 alors qu'il était choisi candidat de son parti dans Maisonneuve, défaisant alors un des piliers du mouvement indépendantiste, M. Marcel Chaput.

Le 29 avril suivant, celui qui avait été un efficace conseiller technique et avocat syndical, surtout pour la CSN mais aussi pour la FTQ, était élu député de cette circonscription ouvrière de Montréal. Il devenait ensuite le premier leader parlementaire de son parti, poste dans lequel il devait s'illustrer pendant toutes les années d'opposition, devenant rapidement un maître en procédure et un débater redouté.

Mais les tensions allaient être nombreuses pendant ces années d'opposition entre l'aile parlementaire, à Québec, et le chef du parti, demeuré à Montréal. En octobre 72, M. Burns qui sera toujours considéré comme de l'aile radicale du PQ, provoque

l'ire de M. Levesque en participant à une manifestation syndicale contre LA PRESSE ou se vit un conflit de travail. Son chef lui indiquera même qu'il peut démissionner. Après l'élection de 73, au cours de laquelle le Dr Camille Laurin, chef parlementaire du parti, a été battu, Burns se voit préférer pour lui succéder à ce poste un nouveau venu, Jacques-Yvan Morin. Il l'accepte mal, mais se rallie et reste un leader parlementaire tout aussi efficace.

En 74, il critique le mot d'ordre abstentionniste du parti aux élections fédérales. L'année suivante, il se rallie à reculer à la stratégie étapist. Un peu plus tard, il se demandera tout haut si le temps n'est pas venu pour M. Levesque de quitter la direction du parti.

Mais toutes ces déclarations, et bien d'autres, sont entrecoupées d'autant de professions de foi envers son chef. Il reste qu'une solide rumeur s'est établie voulant que Burns et Levesque ne s'aiment pas et sont à peu près toujours à couteaux tirés. (fait étonnant quand même: Burns était le seul ministre que Levesque tutoyait et qui tutoyait Levesque.)

Après la victoire de 76, Burns, qui souhaitait devenir ministre

de la Justice, est nommé leader parlementaire et ministre d'État à la Reforme électorale et parlementaire. Déçu, il n'en mettra pas moins toutes ses énergies à créer ce nouveau ministère et fera adopter plusieurs lois importantes — financement des partis politiques, référendum — qui portent la marque d'un démocrate respectueux des droits de la personne.

En tant que leader, il se montre moins habile que dans l'opposition. Sa «trouille du siècle», qui n'était pas vraiment de lui, provoque une autre querelle avec Levesque au cours de laquelle il offre une première fois sa démission. Le premier ministre le garde à son poste mais le remplacera un an plus tard, après son infarctus.

En décembre dernier, mécontent semble-t-il du sort fait par le cabinet à ses projets de réforme électorale, il mécontente encore une fois le premier ministre en se disant prêt à abandonner son ministère pour accepter la présidence de l'Assemblée. Enfin, dernier accrochage en mai, alors qu'il annonce prématurément — et en l'assortissant de quelques propos pessimistes — une démission qui n'est venue qu'hier.

Malgré ses imposantes réalisations comme ministre, plu-

sieurs soutiennent que Burns a été un meilleur homme d'opposition que de pouvoir. Bien que lui-même dise qu'il n'en est rien, qu'il a été aussi à l'aise dans les deux rôles et que s'il a été moins agressif au pouvoir c'est que la fonction (et le premier ministre) imposait ce changement de style, il reste que c'est au moins partiellement vrai.

D'abord parce qu'en raison du petit nombre de députés, il a toujours été appelé à jouer un plus grand rôle à cette époque. D'autant plus que la qualité de l'équipe était moins impressionnante alors. Mais il y a aussi, comme il le dit lui-même, que c'était «plus facile dans l'opposition». Plus facile pour un franc-tireur, pour un «chialeux», qui n'est pas capable de dire qu'une chose est blanche quand il y voit une tache noire!

ASBESTOS

SUITE DE LA PAGE A 1

Lors de la reunion annuelle de la compagnie, M. Taschereau affirmait que ces hausses de prix compenseraient largement pour les augmentations des coûts de production. Le président d'Asbestos prévoit que pour

toute l'année 1979 les bénéfices dépasseront ceux de l'an dernier, une période difficile pour les producteurs d'amiant.

En 1978, les profits nets de la société ont atteint \$15 millions, une baisse par rapport aux bénéfices records de \$21 millions l'année précédente.

«Nous croyons que nous nous engageons maintenant dans un nouveau cycle de croissance, un cycle qui verra la demande pour les fibres d'amiant-ciment dépasser largement la demande», soulignait en mai dernier M. Taschereau.

Pres de 85 p. cent de la production de la Société Asbestos est utilisée dans la fabrication des tuyaux d'amiant-ciment, un secteur en expansion dans les pays en voie de développement et dans certains pays de l'Europe.

Vingt pour cent des profits

En 1978, alors que General Dynamics, la compagnie américaine qui contrôle Asbestos à plus de 51 pour cent, affichait une perte financière de \$150 millions, sa filiale canadienne traitait des bénéfices de \$17 millions.

Au cours des cinq dernières années, les ventes d'Asbestos ont

représenté cinq pour cent, en moyenne, des ventes totales de General Dynamics, tandis qu'elle fournissait environ 20 pour cent de ses profits.

LE CARDINAL

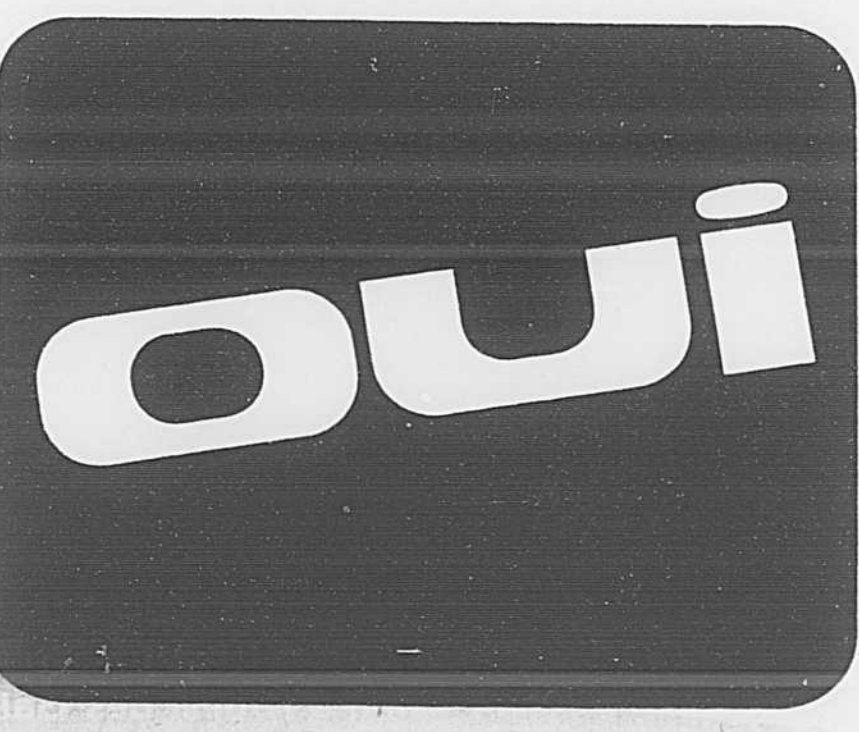
SUITE DE LA PAGE A 1

réfugiés indochinois, il s'est contenté de souligner: «Puissions-nous avoir le cœur assez grand pour en accueillir quelques-uns...»

A un moment, le septuagénaire s'est plaint de ce que personne ne comprenne que ses forces déclinent. «J'ai terminé mes oeuvres en Afrique, je ne veux pas les énumérer parce que je veux aller me coucher!»

En raison du décalage d'heure, il était minuit et demi quand le prélat a prononcé ces paroles.

Mais il n'est pas allé se coucher immédiatement. Il a plutôt parlé de la visite du premier ministre Joe Clark, de son épouse et de leur suite, qu'il a reçue il y a quelques semaines à Yaoundé. «Tous sont allés voir mes oeuvres et ils n'ont pas tous compris comment en 12 ans, j'ai pu réaliser ces oeuvres qui font la fierté des Camerounais... je n'ai pas à rougir de mes 12 ans en Afrique!»



Vive la différence!



AlSCO vous simplifie l'existence

Depuis 27 ans, AlSCO fabrique, vend et installe toute la gamme de produits d'aluminium:

- Portes, fenêtres, portes patios, auvents
- Revêtement de maison et soffite pour corniches
- Estime gratuit à domicile fait par des représentants qualifiés
- Produits et installation garantis
- Service après vente impeccable

Téléphonez aux experts d'AlSCO:

353-7841

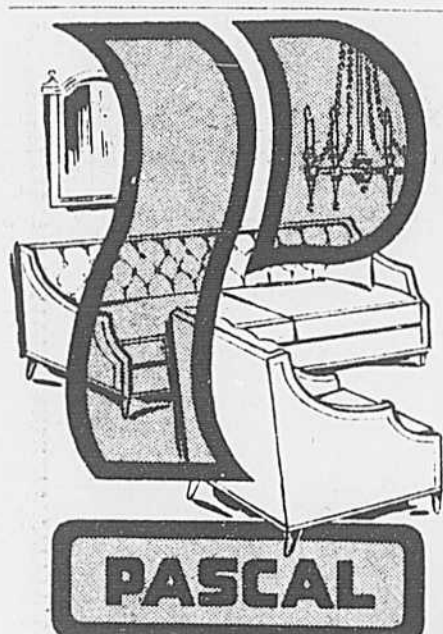
ALSCO

9701 boul. Louis-H.-Lafontaine, Ville d'Anjou, P.Q.
AlSCO a également des bureaux à Québec, Sherbrooke & Ottawa

Salon de Style Victorien

par Kimball

Reproduction authentique de salon complet de style Victorien. Entièrement sculptée à la main et exécutée en acajou naturel magnifiquement patiné à l'ancienne. Sièges recouverts de splendide velours et tables avec plateau en véritable marbre d'Italie.



A. CANAPE
DE 72"

B. FAUTEUIL A
ACCOUDOIRS INCURVES

C. FAUTEUIL

D. CHAISE
"JANE COOK"

E. PETITE TABLE

F. TABLE A CAFE

G. TABLE
"LYRE"

H. TABLE CONSOLE
SERPENTINE

789⁸⁸

319⁸⁸

319⁸⁸

196⁸⁸

69⁸⁸

239⁸⁸

164⁸⁸

309⁸⁸

La méthode d'achat Pascal

"Entrepôt-salle d'exposition". Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement.

ENSEMBLE A L'ORIENTALE par HOOKER

Cette création Hooker de style oriental paraît autant à sa place dans la bibliothèque, le vivoir ou la salle de séjour que dans l'élégance d'une salle à manger. Ce meuble imposant et empreint d'exotisme se prête tout à la fois à la lecture, à la correspondance, à l'étude ou à un tête-à-tête. Chaque élément se distingue des autres mais se marie parfaitement à l'ensemble.

A: 88-47 Elément comprenant 3 tiroirs et un secrétaire avec abattant 32" x 18" x 76 1/2" de hauteur

B: 88-49 Elément à 4 portes et étagères vitrées, 32" x 18" x 76 1/2" de hauteur

C: 88-46 Elément à 2 portes, 32" x 18" x 76 1/2" de hauteur

D: 88-45 Elément comprenant 4 étagères, un réglable, 32" x 18" x 76 1/2" de hauteur

E: 88-50 Elément angulaire 26 1/2" x 18" x 76 1/2" de hauteur

469⁸⁸

509⁸⁸

419⁸⁸

359⁸⁸

259⁸⁸

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE **PASCAL MEUBLES**

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar

• 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

La sentence des Cossette-Trudel

Deux ans moins un jour de prison. Telle est la sentence que le juge en chef de la Cour des sessions de la paix, Yves Mayrand, a prononcée mardi contre Jacques Cossette-Trudel et son épouse, pour leur participation à l'affaire J.R. Cross, en 1970. Voici de larges extraits de ce jugement. Les sous-titres sont de La Presse.

SI LA SOCIÉTÉ québécoise a vécu dans les années soixante, la révolution tranquille, elle a connu des moments beaucoup moins tranquilles à la fin de cette même décennie.

Le climat social a commencé à se détériorer vers les années 68 pour en arriver à un état de crise, en octobre 1970. (...)

L'enlèvement de James Richard Cross

C'est dans ce contexte, (...), que le 5 octobre 1970, des membres de la cellule "Libération du F.L.Q." se présentent au 1297 Redpath Crescent à Montréal et procèdent, sous menaces de violence et armés de mitraillette, à l'enlèvement de James Richard Cross, attaché commercial d'Angleterre au Canada (...)

Durant la séquestration de M. Cross, les ravisseurs émettront divers communiqués faisant connaître certaines exigences, la plus importante, me semble-t-il, étant la libération de tous les prisonniers politiques qui étaient alors en prison, pour divers actes de terrorisme commis antérieurement.

Une exigence retenue

Nous avons retenu cette exigence, car elle sera dans la présente décision un des facteurs déterminants.

Nous n'avons pas l'intention de faire le récit complet de la crise d'octobre, ni de chercher à présenter une analyse socio-politique de ces événements.

Je n'ai pas non plus l'intention d'aborder le présent dossier comme un historien ou un politologue. J'aborde l'étude du problème comme un juriste et ma ligne de conduite sera dictée par la règle de droit, en me limitant aux faits mis en preuve devant moi et à ceux dont j'ai une connaissance judiciaire ou qui sont de commune renommée.

L'étude du dossier

Revenant sommairement aux faits, l'étude du dossier démontre que les corps policiers finiront par localiser le repaire des ravisseurs et le 2 décembre 1970, ils procèdent à l'arrestation de Louise et Jacques Cossette-Trudel, après que ces derniers eurent été filés par la police, à leur sortie du logement.

Le lendemain, 3 décembre, les policiers se préparent à sonner la charge du logis où se trouve détenu James Cross.

Les autres ravisseurs de James Cross lancent par la fenêtre un communiqué, enjoignant aux autorités de négocier la libération de James Cross sous menace de tuer: «Si vous tentez quoi que ce soit (gaz — fusil, etc.) M. J. Cross sera le premier à mourir.» peut-on lire sur ce document produit sous la cote E.C.-1.

La remise en liberté de James Cross doit se faire en échange de la libération de certaines personnes, font les ravisseurs encore dans le logis et l'écoupe Cossette-Trudel, toujours sous arrest.

Suite à des négociations intenses et fébriles, James Cross retrouvait sa liberté le 3 décembre 1970, tandis que Jacques Cossette-Trudel et sa femme Louise, Jacques Lanctôt, le frère de cette dernière, Marc Carboneau et Pierre Séguin s'en allaient vers Cuba.

Un sixième personnage, qui aurait participé à l'enlèvement, n'aurait pas encore été arrêté par la force policière et serait demeuré au Canada.

Le couple Cossette-Trudel passera 4 ans dans l'île de Cuba, où il aura un premier enfant, Alexis, né le 30 octobre 1972. En août 1974, le couple s'installera en France, où il donnera naissance à un second enfant, Marie-Ange, née en novembre 1974.

Au cours de l'année 1978, le couple Cossette-Trudel signifiait au ministre de la Justice du Québec son intention de revenir vivre au Québec, parmi les siens, en compagnie de ses enfants.

Le ministre de la Justice informa alors Jacques et Louise Cossette-Trudel que des leur arrivée en terre québécoise, ils seront mis sous arrest et traduits devant les tribunaux pour répondre des actes criminels qu'ils avaient commis en 1970.

Pas d'amnistie ou de pardon

Il s'agit de deux positions extrêmes. La Couronne, représentée par Me Jean-Pierre Bonin, a soumis, avec sobriété, mais fermeté, que la Cour devait imposer aux accusés une peine exemplaire. La poursuite a insisté sur le caractère dissuasif que doit comporter une sentence dans ce genre de crime, surtout quand la victime est un diplomate étranger en résidence officielle.

d'emprisonnement et celui de séquestration de 5 ans.

Le 18 décembre 1978, ils étaient remis en liberté en attendant leur procès, après avoir décidé d'être jugés par une cour composée d'un juge et d'un jury.

Le 27 décembre 1978, ils renonçaient à leur enquête préliminaire et réoptaient pour être jugés devant une cour composée d'un juge sans jury.

Ils se reconnaissent coupables sous trois chefs

Le 30 mai, ils reconnaissaient leur culpabilité aux chefs d'accusation 1, 2 et 4 et ils étaient trouvés coupables du chef no 3.

Cette même journée, la Cour a entendu les représentations sur sentence.

Il s'agit donc maintenant de procéder à l'imposition de la sentence appropriée aux circonstances du délit et à la personnalité des accusés, à la lumière des principes de droit en matière de sentence. (...)

La sentence un exercice difficile

Pour rendre un verdict de culpabilité ou de non-culpabilité, le juge examine froidement une situation de faits passés, à la lumière de principes de droit clairement établis.

Pour rendre une sentence, le juge doit examiner le passé, le présent et le futur prévisible, sans être plus qu'un autre capable de prédire l'avenir.

Il doit étudier le comportement subjectif des accusés et chercher à déterminer ce qui les a incités à commettre un crime, à déterminer leur dangerosité et leur comportement futur, et à rechercher une solution curative et préventive. Comment les accusés réagiront-ils à la médecine prescrite par le juge? Comment la société sera-t-elle améliorée par sa décision?

Avant tout l'intérêt public

Les autres critères sont secondaires quoique importants, et doivent toujours être étudiés dans l'éclairage du critère principal, soit l'intérêt public.

Il peut arriver que l'intérêt d'un accusé coïncide avec l'intérêt de la société et qu'une mesure de clémence s'impose, comme il peut arriver qu'une peine sévère soit exigée par la recherche du même intérêt public.

Chaque dossier est un cas d'espèce et doit être étudié individuellement. C'est pourquoi le législateur a rarement prévu l'imposition d'une sentence minimum, laissant au juge le soin d'utiliser le plus judicieusement possible sa discrétion judiciaire.

Il faut donc se rappeler que derrière une apparente disparité de sentence, il y a toujours un commun dénominateur, soit l'intérêt de la société.

Si, en tout temps, une sentence doit être équitable et juste, il est aussi important qu'elle soit justifiée, expliquée et motivée, tant aux prévenus qu'au public en général.

Si un juge n'explique pas à un prévenu les raisons au soutien de sa décision, il ne peut espérer que sa décision soit comprise, sinon acceptée, et il ne peut espérer que la sentence soit bénéfique et génératrice d'une motivation propice à la réhabilitation.

Situation rendue plus difficile

Dans le présent dossier, la situation est rendue encore plus difficile par le fait que justice doit être rendue à retardement, soit plus de 8 ans après la commission d'un crime. (...)

Dans la recherche d'une sentence appropriée, le Tribunal a été heureux de compter sur l'expérience professionnelle de deux procureurs compétents et consciencieux, qui ont pu lui indiquer leurs positions respectives, d'une façon claire et précise.

Il s'agit de deux positions extrêmes. La Couronne, représentée par Me Jean-Pierre Bonin, a soumis, avec sobriété, mais fermeté, que la Cour devait imposer aux accusés une peine exemplaire.

La poursuite a insisté sur le caractère dissuasif que doit comporter une sentence dans ce genre de crime, surtout quand la victime est un diplomate étranger en résidence officielle.

Cette particularité donne au présent crime une connotation internationale.

La défense, par la voix de Me Serge Ménard, sans vouloir minimiser la gravité objective du crime, a insisté sur les aspects subjectifs et sur la personnalité des accusés.

Il réclame, parfois de façon pathétique, avec énergie, fougue et vigueur, mais sur un ton toujours correct, que ses deux clients bénéficient d'un sursis de sentence avec imposition de travaux communautaires.

Il plaide que ses clients sont déjà réhabilités, qu'ils ont déjà été châtiés par les 8 années d'exil, et que la société n'aurait rien à gagner en incarcérant les prévenus aujourd'hui.

À l'inverse, dit-il, la société aurait intérêt à récupérer au plus tôt les deux accusés, en leur

permettant d'accomplir des travaux communautaires, de reprendre leur place de citoyen normal et de s'occuper de leur deux enfants, tout en gagnant utilement leur vie.

Un dossier scruté minutieusement

La Cour déclare qu'elle a lu et relu les notes prises lors des 4 heures de plaidoirie et qu'elle a scruté minutieusement toutes les pièces au dossier.

Une revue de la jurisprudence montre que les tribunaux ont constamment imposé des sentences lourdes et sévères aux auteurs d'enlèvement et d'extorsion.

C'est le genre de crime particulièrement odieux ou il faut nécessairement insister sur la gravité objective et l'aspect dissuasif, avant de s'intéresser aux aspects subjectifs.

Avec ou sans condamnation antérieure, jeunes ou moins jeunes, étudiants, professeurs ou chômeurs, les responsables de kidnappings reçoivent des sentences variant de 8 à 20 ans de pénitencier, devant les tribunaux canadiens.

Il est évident que si les accusés, au lieu de choisir la fuite vers Cuba, avaient accepté d'assumer leur responsabilité en 1970, ils auraient été sentencés à de fortes peines de prison.

Vu l'état de crise et de perturbation sociale, leur peine aurait été d'au moins 10 ans, et probablement plus.

Il est également certain que si leur crime d'enlèvement avait été commis en 1978, jugé, puis puni en 1979, les deux accusés auraient reçu une peine d'environ 8 à 10 ans de prison.

Est-ce à dire que parce que le crime est commis en 1970 et jugé en 1979, les deux accusés devraient éviter l'incarcération?

La réponse du Tribunal est négative.

En 1970, les accusés avaient fait un choix: la prison ou l'exil. Ils ont volontairement choisi l'exil pour éviter la prison.

Maintenant qu'ils mettent en terme à leur fuite, je suis d'avis qu'ils doivent subir un terme d'incarcération.

Une menace à ne pas oublier

Il ne faut pas oublier que c'est sous la menace d'exécuter M. James Cross, que les membres de la cellule Libération ont pu obtenir un sauf-conduit.

Une de leurs exigences pour ne pas exécuter James Cross était la garantie de leur liberté.

Ne pas les incarcérer en 1979 équivaut à continuer à se soumettre à leurs exigences de 1970.

Cette fuite vers Cuba est la conséquence directe de leur crime d'extorsion. Ils ont extorqué leur départ. Ils ont utilisé la menace et le chantage comme d'autres la violence pour échapper à leur arrestation.

Celui qui pour échapper à sa condamnation ouvre une fusillade avec des officiers de police serait mal placé pour se plaindre des conséquences de cette fusillade.

C'était la première fois dans nos annales judiciaires du Canada, qu'un sauf-conduit, en lieu et place d'un mandat d'arrêt, était remis à des personnes qui venaient de commettre un acte criminel.

Ne pas créer un précédent

Si un sursis de sentence était accordé aux accusés, parce que le crime a été commis en 1970, alors que normalement, il ne saurait en être question, le Tribunal créerait un dangereux précédent, néfaste pour la société et pour l'équilibre de la Justice.

Il faut éviter que ne devienne profitable la menace, l'extorsion dans le but de gagner du temps, obtenir du délai et retarder l'échéance de son châtiment.

Il faut éviter de rentabiliser le procédé suivi par les accusés, car cela pourra amener d'autres criminels, dans des situations semblables, à tenter la même expérience.

Il serait contre l'intérêt public que les accusés tiennent profit d'un laps de temps obtenu par la menace et le chantage, et comme leur fuite a fait partie intégrante du crime, il serait aberrant qu'ils capitalisent deux fois sur le même geste criminel, pour échapper à la prison.

Leur fuite, obtenue par extorsion, les a sauvés de peines de prison en 1970. Il ne saurait être question que cette dite fuite, qui a duré 8 ans, puisse de nouveau leur éviter l'incarcération en 1979.

J'utilise souvent le mot fuite, car j'estime que les accusés étaient beaucoup plus des fugitifs de la justice que des exilés.

Ils n'ont pas été bannis, ils se sont enfuis.

Remarquez que lors des négociations pour l'obtention d'un sauf-conduit vers Cuba, les accusés ne faisaient pas partie des négociations.

Ils étaient déjà arrêtés et détenus par la police. S'il était difficile pour eux de se désolidariser du groupe durant les deux mois qu'a duré la prise d'otage, il leur

était plus facile de ne pas embarquer avec le groupe de Jacques Lanctôt pour Cuba.

En 1970, ils ont donc essayé de tirer le maximum du crime auquel ils avaient participé et le maximum a été la fuite vers Cuba.

D'après les rapports pré-sententiels, il semble que des divergences d'opinion avec le reste du groupe se sont élevées des premiers jours et qu'ils regrettaient déjà leur geste qui débordait toute leur prévision.

C'est une remarque un peu étonnante pour des personnes qui avaient longuement préparé leur crime et qui, une fois arrêtées, le 2 décembre, s'empres-sent de donner aux policiers une déclaration inexacte pour couvrir leurs complices et qui acceptent, avec empressement, de se joindre à ce même groupe, dans leur expédition vers Cuba. Sur ce point, ils ont été plus favorisés que les autres felquistes qui sont restés derrière les barreaux, certains y étant encore aujourd'hui.

Constante nécessaire en matière d'enlèvement

L'emprisonnement m'apparaît également nécessaire parce que les tribunaux doivent continuer de maintenir une constante en matière d'enlèvement.

Les citoyens savent maintenant que tout crime de ce genre est puni sévèrement et cette perception des tribunaux par les citoyens, ne doit pas laisser le juge indifférent. Les tribunaux doivent conserver la crédibilité des citoyens et éviter tout précédent qui ébranlerait la stabilité des tribunaux.

Un facteur d'exemplarité

La Cour retient donc, comme argument additionnel à celui de la gravité objective et celui de l'uniformité des sentences en matière d'enlèvement le facteur d'exemplarité. (...)

Une dimension internationale

Il y a un quatrième élément dans ce dossier, qui oblige le Tribunal à imposer aux accusés une peine de prison: c'est la dimension internationale du crime. (...)

Les accusés ont enlevé un diplomate parce que c'était plus rentable pour mener à bonne fin leurs négociations.

Mais, en choisissant un diplomate, ils ajoutaient une circonstance aggravante à leur crime. (...)

Violation du droit international

Non seulement l'enlèvement d'un diplomate est-il un crime de droit commun, mais il est aussi une violation du Droit International.

La règle qui exige que l'Etat de réception accorde protection aux représentants étrangers est un principe fondamental du droit international.

D'après la Convention internationale de Varsovie et le droit international: le Canada doit protéger les diplomates étrangers et pour conserver sa crédibilité au plan international, il doit juger et condamner ceux qui violent cette obligation de protection spéciale. (...)

On voit donc que l'enlèvement du chef de la mission commerciale britannique à Montréal en octobre 1970 s'inscrit dans une lignée d'enlèvements dans d'autres pays et en est presque une copie conforme.

Je suis sceptique quand il est plaide que les accusés n'avaient pas prévu les conséquences de leur geste, eux qui n'étaient pas sans ignorer la tournure des événements dans d'autres pays.

Ce qu'ils n'avaient pas prévu, c'est la réaction des autorités et ce qu'ils n'avaient pas voulu, c'est l'effet d'entraînement sur une autre cellule qui procéda à l'enlèvement de Pierre Laporte.

Lorsqu'un groupe révolutionnaire s'empare du pouvoir dans un Etat, la première chose que les autres pays espèrent, c'est que le nouveau gouvernement respecte ses obligations internationales.

Le groupe F.L.Q. qui préconisait l'indépendance et rêvait d'un nouveau gouvernement devait connaître cette donnée et les deux accusés doivent admettre ce principe.

Aujourd'hui, il est essentiel que les partenaires internationaux du Canada sachent que leurs diplomates en résidence sont adéquatement protégés et que les auteurs d'enlèvements de diplomates sont adéquatement châtiés. (...)

Après avoir opté pour une sentence d'incarcération et en avoir expliqué la justification, il reste à déterminer la durée d'une telle incarcération, sa justesse et sa convenance.

J'ai expliqué que les sentences habituelles atteignent facilement 10 années d'incarcération. Imposer un tel terme de prison, huit ans après le délit serait nettement disproportionné et prendrait l'allure d'une vengeance.

Il ne saurait être question d'octroyer une sentence dans cet

ordre de grandeur, mais de chercher ce qui serait en 1979, une peine équivalente à ce qu'ils auraient normalement reçu en 1970.

La Couronne suggère un barème de 8 années et cette suggestion est acceptable. C'est la sentence qu'a reçue un des frères Rose et Michel Viger. Ces derniers ont été déclarés coupables d'avoir été reliés, d'une façon et d'une autre, aux ravisseurs de Pierre Laporte, sans avoir participé à son assassinat. C'est un jury qui, dans chaque cas avait rapporté un verdict de culpabilité.

Ne pas écraser inutilement 2 personnes

De la même façon qu'il ne saurait être question de passer l'éponge et de tourner la page, il ne saurait être question d'écraser inutilement deux personnes qui ont accepté de plein gré de se remettre à notre Justice.

Tout en concédant que l'éloignement du Québec ne saurait remplacer complètement la punition méritée, il faut admettre que cet éloignement a constitué en soi un certain châtiment.

Pendant 8 ans, les accusés ont connu des difficultés matérielles, mais leur mal dépassait largement les privations d'ordre matériel.

Ils ont vécu dans l'insécurité, l'angoisse, le regret de leur geste, l'inquiétude quant à leur avenir et celui de leurs enfants.

Comme le confiait Jacques Cossette-Trudel à son officier de probation, il admet avoir perdu 10 années de sa vie et a vécu en se demandant combien d'autres années il allait perdre.

Ils ont eu le mal du pays. Ils ont connu le déracinement, l'oisiveté forcée à Cuba, la tension devant l'inconnu et l'impossibilité de prendre leur vie en main et de bâtir un avenir stable et sérieux.

La Cour est prête à accepter la suggestion du procureur de la défense qui évalue à au moins 4 années d'emprisonnement l'ensemble des malheurs et des difficultés qu'ont subies les accusés depuis 1970.

Tenir compte de leur attitude

La Cour doit également tenir compte de leur attitude depuis leur retour en terre canadienne. Les accusés, sur les conseils de leur avocat, j'en suis certain, ont eu une conduite respectueuse et irréprochable devant les tribunaux et dans leur vie quotidienne.

Leur arrivée, en décembre 1978, avait donné lieu à une certaine excitation dans les milieux politiques, judiciaires et populaires.

J'ai donc voulu présider leur comparution et leur enquête sur cautionnement, afin de donner le ton aux procédures subséquentes, tant celles impliquant ces deux accusés que celles pouvant impliquer d'autres Felquistes.

J'avais encore à l'esprit les guerillas judiciaires de 70-71, alors que les procès dégénéraient en véritables algarades et je voulais absolument éviter que nos cours de justice redevenaient la scène d'incidents disgracieux de la part des accusés.

C'est pourquoi je déclarais alors que l'appareil judiciaire allait traiter leur affaire calmement, en toute sérénité et en possession de tous ses moyens, sans passion, ni tension, sans panique, comme il le fait pour tout autre affaire criminelle dont il est saisi.

Toutes les procédures se sont déroulées dans cet esprit et les accusés n'ont jamais cherché à utiliser des moyens dilatoires pour retrecir le cours normal de la justice.

Long et pénible procès évité

Plus est, il n'ont pas contesté la preuve de la Couronne, évitant ainsi un long et pénible procès, souvent dispendieux et douloureux pour ceux et celles qui doivent revivre des événements qu'ils cherchent à oublier.

Voilà un geste concret démontrant leur bonne foi. Les accusés ont de plus scrupuleusement respecté les nombreuses conditions de leur remise en liberté, sachant se montrer dignes de la confiance que le Tribunal leur avait témoignée.

Les accusés sont anxieux de rebâtir leur vie et il devrait leur être permis de le faire dans un temps raisonnablement court, afin de ne pas étouffer cette bonne volonté évidente.

Nous devons aussi admettre qu'à l'intérieur du groupe de Jacques Lanctôt, les deux accusés ont eu une participation moins importante que les autres membres et qu'ils ont été les premiers, pour ne pas dire les seuls, à désavouer publiquement leur geste et leur erreur, renonçant à toute violence comme moyen d'action.

Dans la trentaine et sans aucun autre antécédent, les accusés sont maintenant des parents que le rapport S-3 qualifie de

hautement et totalement responsables.

La Cour doit donc mesurer le temps de leur éloignement en gardant à l'esprit le sort de leurs deux enfants et en cherchant à minimiser l'impact qu'aura sur eux toute période d'incarcération imposée à leurs parents.

Deux ans moins un jour

Après de longues et parfois difficiles heures de délibération, j'en suis venu à la conclusion qu'une sentence d'incarcération appropriée et qui tient compte de l'ensemble des facteurs objectifs et subjectifs est une période de deux ans moins un jour.

Cette journée que je retranche à la période de 2 ans a son importance et reflète la volonté du Tribunal que la sentence soit purgée dans une institution provinciale et que les deux accusés restent sous la juridiction de la Commission provinciale des libérations conditionnelles.

Mais ce geste ne doit aucunement être interprété comme un blâme envers la Commission nationale. C'est que j'estime que l'organisme provincial est plus souple et structuré de façon à s'occuper plus rapidement du sort des deux accusés, et, selon les normes déjà établies, à organiser leur réinsertion sociale dans les meilleurs délais.

Il est évident qu'il n'était pas question de songer à l'imposition d'amende dans ce genre de délit.

Quant aux sentences discontinues, dites de week-end, elles ne sont autorisées que pour des périodes d'au plus 90 jours. Or, cette trop courte durée ne rejoignait pas le critère d'exemplarité que je recherchais.

Etant convaincu que l'incarcération s'imposait, il va de soi que je ne saurais imposer une sentence de travaux communautaires.

Mais je désire préciser que les juges des Sessions de la paix du Québec ont souvent imposé de telles sentences et le feront encore davantage quand tous les mécanismes de surveillance seront définitivement mis en place.

Mais, même sans qu'ils soient soumis à de tels travaux, les accusés pourront continuer à oeuvrer dans le sens qu'ils ont déjà entrepris. La Cour ose espérer que d'eux-mêmes, les accusés sauront, comme des milliers de Québécois, mettre bénévolement leurs nombreux talents au service des groupes les plus démunis de notre société. Ce serait une excellente façon d'effacer ce qu'ils appellent eux-mêmes «leur péché social».

Des sentences identiques

Les sentences seront identiques pour les deux accusés. Je dois dire aussi que je n'ai trouvé aucune raison pouvant justifier une différence de traitement. (...)

Même si je n'en ai pas parlé souvent au cours de ce trop long texte, j'ai continuellement songé aux deux enfants de ce couple.

Il est certes malheureux, qu'en cette année internationale de l'enfant, une décision d'une Cour de justice ait de telles répercussions sur deux innocents.

Il aurait été simpliste de tout ramener le débat à la question des enfants. Mais cette question m'a conduit à ramener au minimum décent, la peine d'incarcération que j'avais le devoir, en mon âme et conscience, d'imposer.

J'ai même songé à imposer des peines de prison consécutives à l'un puis à l'autre accusé, de façon à ce que l'un des deux reste à la maison pour s'occuper des enfants.

Après mûre réflexion, j'ai écarté cette façon de procéder, qui aurait repoussé à une date passablement éloignée, le jour où les deux accusés seront complètement libérés de leur obligation vis-à-vis la Cour. Ce couple a hâte de repartir à neuf, le plus vite possible.

De plus, la sentence de celui qui aurait été le second à purger sa peine aurait été plus lourde, donc différente, puisqu'il aurait eu à rester sous cautionnement devant le Tribunal pendant la durée de la sentence purgée par le premier accusé.

Enfin, j'ai de bonnes raisons de croire, à la lecture des rapports, que le tissu familial des deux accusés est excellent et est en mesure de fournir aux enfants les soins et toute l'affection que leur jeune âge requiert.

La présente décision n'a pas pour but de satisfaire les divers courants de l'opinion publique, mais j'ai tenu à ce que celle-ci soit bien informée, pour être en mesure de mieux comprendre les multiples considérations que j'ai retenues dans l'imposition de cette sentence. (...)

Projet de loi 51 Les Français s'inquiètent

PARIS (AFP) — Les professionnels français s'inquiètent d'un projet de loi québécois visant à développer et à protéger les entreprises locales dans le domaine du livre. Cela revient, soulignent-ils, à «fermer» le commerce du livre aux étrangers (français, belges, suisses) et à «instaurer des mesures discriminatoires nuisibles, à terme, pour les producteurs de part et d'autre, comme pour les lecteurs québécois».

Le projet de loi, déposé par le ministre québécois des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, et qui doit être présenté très prochainement à l'Assemblée nationale du Québec, a notamment pour but de réserver les achats sur fonds publics de livres à des «libraires agréés». Le même projet entend «réserver aux éditeurs, distributeurs et libraires agréés» l'aide du gouvernement dans le domaine du livre. Le troisième volet permettrait de «rendre applicable aux entreprises de distribution et de librairie certaines normes et règles quant au mode de calcul des prix de vente des livres distribués au Québec».

Le «Cercle de la Librairie», qui regroupe tous les professionnels français de l'industrie du livre, souligne que les achats sur fonds publics représentent 50 pour cent du marché. «Ce projet d'agrément, indique-t-on de même source, est la porte ouverte à l'arbitraire et ressemble fort à une tentative de dépossession, voire de nationalisation».

Gala de l'industrie du disque et du spectacle Les finalistes sont choisis

par Pierre BEAULIEU

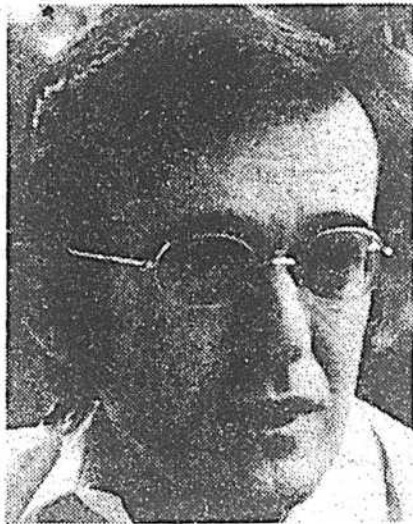
Un jury d'une quarantaine de personnes, des représentants de l'industrie du disque, du spectacle et des différents media montréalais, a sélectionné, cette semaine, les cinq finalistes des 26 catégories inscrites au programme du premier Gala de l'industrie du disque et du spectacle québécois, gala qui sera présenté à la télévision de Radio-Canada le 23 septembre.

Les noms de ces finalistes seront maintenant envoyés à quelque 1.000 personnes, soit tous les intervenants de l'industrie du disque et du spectacle (artistes, musiciens, metteurs en scène, producteurs, imprésarios, éditeurs, directeurs de publicité, etc.), qui désigneront maintenant le vainqueur de chacune des catégories. Le scrutin se déroulera par la poste et le résultat final, discrètement gardé par une firme de comptables agréés, ne sera dévoilé que le soir du gala.

Guy Latraverse, président de l'ADISQ (L'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois), l'organisme qui a conçu ce premier gala qu'on veut annuel, s'est dit satisfait du travail du jury qui, dit-il, a fait un choix fort représentatif de la chanson québécoise actuelle (c'est-à-dire de ce qui s'est passé, dans le domaine de la chanson, depuis le premier janvier 78). Il s'agit néanmoins, de l'avis général et de Guy Latraverse de corriger, pour l'an prochain, certains problèmes qu'ont eus à résoudre les membres du jury à cette première expérience.

Il avait été décidé, en effet, que les gens de l'industrie devaient dresser eux-mêmes un premier recensement pour chacune des catégories en lice. Tout ceci, bien entendu, dans le but d'éviter toute partialité ou oubli possibles des membres du jury. Les compagnies de disques, producteurs de spectacle de même que les imprésarios et gérants d'artistes devaient donc retourner un formulaire leur permettant d'inscrire leurs protégés dans la catégorie de leur choix. De cette longue liste d'artistes figurant dans chacune des catégories, le jury de 40 membres choisissait cinq finalistes dont les noms retourneront maintenant aux gens de l'industrie qui, eux, désigneront les vainqueurs.

Or, à cause des vacances sûrement, parce qu'il s'agissait également d'une première qu'on ne prenait peut-être pas suffisam-



Guy LATRAVERSE

ment au sérieux, ou plus simplement par oubli, ce qui serait malheureux pour certains artistes, des compagnies de disques ou de productions, certains gérants ou imprésarios également, ont omis d'inscrire leurs artistes au concours, ou encore les ont inscrits dans des catégories qui leur convenaient mal.

Ainsi, quand vint le temps de choisir les finalistes pour la catégorie «interprète masculin de l'année», le jury s'est retrouvé en présence de quatre candidats: Fernand Gignac, Michel Louvain, Jacques Michel et René Simard. Indépendamment de la qualité du produit de ces artistes, la liste n'était pas, il faut l'avouer, représen-

tative de ce qui se fait actuellement au Québec.

Pour le chanteur rock de l'année, par ailleurs, on ne trouvait que sept noms au recensement: April Wine, Walter Rossi, Michel Pagliaro, Offenbach, Tease, Jim Zeller et Lucien Francoeur. Par ailleurs on notait le nom de Garolou dans la catégorie «folklore et traditionnel», tandis que les Carcasses de même que Paul et Paul, des humoristes, figuraient parmi les groupes, ce qui leur enlevait toute chance de gagner quoi que ce soit, ou à peu près. Disons que, dans ces derniers cas, les compagnies s'occupant de Paul ou des Carcasses n'avaient guère le choix, les organisateurs du gala n'ayant prévu aucune catégorie pour les humoristes.

La situation était également dramatique pour la catégorie «interprète féminine de l'année» où n'apparaissaient pas les noms de gens comme Diane Dufresne, Ginette Reno, Nanette Workman, Marie-Claire Séguin, Monique Leyrac et plusieurs autres.

Il y eut donc discussion, parmi les membres du jury, pour régler cette lacune. Les absences énormes remarquées dans les catégories interprètes féminin et masculin de l'année, ne permettaient pas un choix sérieux.

Certains ont prétexté que cette dernière catégorie n'était réservée qu'aux purs interprètes et qu'une autre regroupait les auteurs-compositeurs-interprètes. Le jury a toutefois décidé que les auteurs-compositeurs pouvaient



Angèle ARSENAULT

également être jugés comme interprète et que leur nom devait s'ajouter à la liste présentée préalablement.

Pour les autres catégories, cependant, où l'on ne notait à peu près aucune lacune, le jury a travaillé à partir de la liste fournie par les gens de l'industrie.

Comme ce fut le cas au cours de l'année, le nom d'Angèle Arsenault pourrait revenir plusieurs fois au cours de ce gala.

Tout d'abord son dernier disque, vendu à plus de \$150.000 copies, figure parmi les cinq finalistes pour le disque de l'année, avec

ceux de Fiori-Séguin, Félix Leclerc, Nicole Martin et Zachary Richard.

Elle est également en nomination pour le meilleur spectacle de l'année, en compagnie de Diane Dufresne, Lewis Furey et Carole Laure, Dominique Michel, Michel Rivard et «Sur le gazon, sous les étoiles en ville».

De même que Paul Piché, Gilles Rivard, Fabienne Thibault et Gino Soccio, Angèle Arsenault pourrait également être élue découverte de l'année.

Son nom apparaît finalement dans trois autres catégories: auteur-compositeur de l'année (avec Félix Leclerc, Plume, Zachary Richard et Fiori-Séguin), chanson de l'année («Moi j'mange», avec «l'arbre est dans ses feuilles», «Le blues du business man», «Le monde est stone» et «Mon fils») et «interprète féminine de l'année» (avec Diane Dufresne, Ginette Reno, Fabienne Thibault et Nicole Martin).

Voici les finalistes connus pour les autres catégories: «Disque instrumental de l'année», Aquabelle, Neil Chotem, André Gagnon, Pierre Leduc et Maneige; «Disque folklore et traditionnel de l'année», Barde, Beausoleil-Broussard, Breton-Cyr, Garolou et Dominique Tremblay; «Interprète masculin de l'année», Claude Dubois, Jean Lapointe, Félix Leclerc, Paul Piché, Michel Rivard et Martin Stevens; «Disque disco de l'année», Boule Noir, Toulouse, Martin Stevens, Bombers et Gino Soccio; «Groupe de l'année», April Wine, Mahogany Rush, 1755, Fiori-Séguin, Garolou, Offenbach, Mahogany Rush.

97 pays au Festival de Moscou

MOSCOU (AFP) — Quarante-dix-sept pays et quatre organisations spécialisées participent au «Festival du cinéma» de Moscou du 14 au 28 août, a annoncé Radio-Moscou.

Selon la radio soviétique, l'URSS sera représentée par le film «L'envol» (Yzliot), consacré au pionnier russe de l'espace, Constantin Tziolkovski.

Le festival de Moscou 1979 coïncidera avec les 60 ans du cinéma soviétique, créé par un décret de Lénine du 27 octobre 1919.

Moins d'émissions canadiennes à Radio-Canada cette année

OTTAWA (PC) — M. A.W. Johnson a signalé hier que les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement fédéral avaient obligé Radio-Canada à ralentir la croissance de nouvelles émissions canadiennes.

Dans son rapport annuel, le président de la CBC a rappelé que l'ancien gouvernement libéral avait réduit de \$70.9 millions les dépenses prévues au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1980.

Radio-Canada a \$477 millions pour ses dépenses d'exploitation et \$45 millions pour ses dépenses d'investissement.

Le fonds d'exploitation sera donc réduit de \$22.3 millions et le personnel sera réduit de 500 personnes au 31 mars prochain. Il y avait 12.000 salariés à Radio-Canada en mars 1979.

Le fonds prévu pour l'amélioration du service, comme l'augmentation du nombre de programmes canadiens, a été réduit de \$23.6 millions, a fait remarquer M. Johnson.

Le président de Radio-Canada a dit qu'au cours de la dernière saison d'automne, presque les deux tiers des émissions de télévision de langue anglaise prove-

naient de l'étranger, surtout des États-Unis.

Les Canadiens anglais consacraient presque 75 pour cent de leur temps à regarder des émissions étrangères, au regard de 48 pour cent chez les Canadiens français.

Pour M. Johnson, l'argent refusé à Radio-Canada est de l'argent «refusé aux auteurs, dramaturges, acteurs, compositeurs, musiciens, cinéastes et jeunes artistes canadiens».

«C'est tout le Canada qui sera appauvri sans l'assurance d'un système de télédiffusion stable, confiant et florissant bien à lui».



M. Al Johnson

Théâtre d'été «Le Saint-Laurent»
Ile Charron présente
REJEAN LEFRANÇOIS et JANINE MIGNOLET dans

DOUBLE JEU
DOUBLE JEU
DOUBLE JEU

Une comédie à suspense de Robert Thomas
Mise en scène de Jean Dumas

avec
Yvan Ducharme
Gabrielle Mathieu
Bertrand Gagnon

Représentations
Mardi au Vendredi 20h30
Samedi 19h et 22h
Jusqu'au 1er septembre

Réservation: (514) 651-5250 2405 Ile Charron, Longueuil, P.Q.

Production: «Les productions Rejean Lefrançois Inc.»

ALAIN SIMARD, ANDRÉ MENARD
et CKOI-FM présentent

PETER TOSH
avec
ROBBIE SHAKESPEARE
SLY DUNBAR
et
WORD SOUND and POWER

VENDREDI 10 AOÛT
20h30

Théâtre St-Denis
1594, rue St-Denis
Nécessaire 849-4211

Billets en vente
au Théâtre St-Denis, 750
Discomania (Ste-Cath/Blumen)

Un grand spectacle
EROTIQUE pour
ceux qui aiment les
émotions fortes.

STEVEN VAIL - GALLERY

INSIDE JENNIFER WELLES

PLUS
Angel on Fire

Dés 10H A.M.

théâtre
les ancêtres

ST-GERMAIN
sortie 170, transcanadienne 20
(près Drummondville)
(819) 395-2253
du 27 juin au 1er septembre

ENTRE LE RIRE ET LE RÊVE

comédie de Georges Dor — musique de Luc Arsenault
avec RENÉ FRANCE — ANDRÉE CHAMPAGNE — CAMILLE DUCHARME — JEAN-PIERRE MASSON

Mardi, jeudi et vendredi: 21 h — Samedi: 19 h 30 et 22 h

Spécial le dimanche 19 août à 21 h
la «ménestrandie» récit de musique ancienne.

Rés.: (819) 395-2253

Théâtre d'été Le Dauphin
Drummondville présente

L'amour vous connaissez?
Une comédie de Bill Manhoff

Adaptation française: France Roche Mise en scène: François Cartier

avec
Claudine Chatel
Guy Godin

Représentations
Mardi au Vendredi 20h30
Samedi 19h et 22h
Du 26 juin au 1er septembre

Réservation:
tél (819) 478-4145
600 boul. St-Joseph,
Drummondville, P.Q.
J2C 2C1

Productions: «Les productions Rejean Lefrançois Inc.»

A LA DEMANDE GÉNÉRALE Cham FM PRÉSENTE

LE RETOUR
du
CRUSADER
CHRIS DE BURGH

LUNDI — LE 20 AOÛT
20H — PLACE DES NATIONS
Terre des Hommes

Billets: \$8.50 plus 60c de frais de service
aux guichets du Forum et tous les comptoirs T.R.S.

Produit par Donald K. Donald

Le Bateau-Théâtre l'Escale
présente
jusqu'au 1er septembre

une création québécoise
d'Elizabeth Bourget

avec:
ROGER GARAND
BÉATRICE PICARD
Michèle Craig
Jacques L'Heureux
Evelyn Régimbald
Linda Sargini

Mise en scène: Gilbert Lepage

Billets:
Ed. Archambault: 849-6201
Télé Réserve Mtl Trust: 861-8267
861-8268

Escale St-Marc: (514) 584-2226

SALLE À MANGER À BORD

à St-Marc-sur-Richelieu
sortie 112, Transcanadienne

BEATLEMANIA

Le spectacle de Broadway qui vous ramène
dans l'atmosphère sensationnelle des «Fab Four»

15 AOÛT MER 20h30
16 AOÛT JEU 20h30
17 AOÛT VEN 18h30 & 21h30
18 AOÛT SAM 18h30 & 21h30
19 AOÛT DIM 20h30

21 AOÛT MAR 20h30
22 AOÛT MER 20h30
23 AOÛT JEU 20h30
24 AOÛT VEN 18h30 & 21h30
25 AOÛT SAM 18h30 & 21h30
26 AOÛT DIM 18h30 & 21h30

BILLET EN VENTE À: THÉÂTRE ST-DENIS
ET TOUS LES MAGASINS SIMPSON

SPECTACLES DE FIN DE SEMAINE: \$15.00, \$12.50 ET \$10.00
SPECTACLE DE SEMAINE: \$12.50, \$10.00 ET \$8.50

présente par
Théâtre St-Denis 1594, rue St-Denis 849-4211

CKOI-FM présente

11 août
**PLUME et
MICHEL RIVARD**

AU CENTRE OLYMPIQUE DE
BROMONT
178 de l'Autoroute des
Gatineau de 17h30 à 21h30
le 11 août, tous les
samedis, 20h30 à 22h30
le 12 août, 20h30 à 22h30
le 13 août, 20h30 à 22h30
le 14 août, 20h30 à 22h30
le 15 août, 20h30 à 22h30
le 16 août, 20h30 à 22h30
le 17 août, 20h30 à 22h30
le 18 août, 20h30 à 22h30
le 19 août, 20h30 à 22h30
le 20 août, 20h30 à 22h30
le 21 août, 20h30 à 22h30
le 22 août, 20h30 à 22h30
le 23 août, 20h30 à 22h30
le 24 août, 20h30 à 22h30
le 25 août, 20h30 à 22h30
le 26 août, 20h30 à 22h30
le 27 août, 20h30 à 22h30
le 28 août, 20h30 à 22h30
le 29 août, 20h30 à 22h30
le 30 août, 20h30 à 22h30
le 31 août, 20h30 à 22h30

une production SYST.M inc.

RÉSERVATIONS TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES

CE SOIR

Labelle Latraverse

du 21 juin au 12 août
du mardi au dimanche

SEM et DIM à 21H
SAM à 19H30 et 22H30

Centre Culturel
du Luc Masson
414 Baron Empain
St-Marc-sur-Richelieu
849-4211
228-2513
(lignes directes)

sortie 69 de
l'autoroute
des Laurentides

THEATRE NATIONAL

YORK

138/STE CATHERINE Q. 937-8978

**GAGNANT DE L'OSCAR DE
LA MEILLEURE
DIRECTION
ARTISTIQUE**

LE CIEL PEUT ATTENDRE

THEATRE NATIONAL
DE MONTRÉAL

12.30 — 2.40 — 4.50 — 7.00 —

(JOURS DE FRANCE)

POUR TOUS

12.00 — 3.25 — 5.25 —
7.25 — 9.30

Le PARISIEN 5

485 STE CATHERINE Q. 866-3856

VARIÉTÉS/LA SEMAINE

Magazine: un groupe à découvrir

Le groupe n'existe que depuis à peine plus d'une année, est encore pratiquement inconnu en Amérique, et compte deux 33 tours à son actif.

C'est «Magazine», un groupe britannique formé par Howard Devoto, le chanteur du groupe et parolier. Parce que c'est un tout nouveau groupe qui n'a jamais donné de spectacle en dehors de l'Angleterre et d'une tournée européenne, il est très difficile d'avoir de bonnes informations au sujet de cette musique du genre progressif, interprétée par ce groupe d'allure «New wave».

L'écoute de leur deuxième et dernier 33 tours: «Secondhand Daylight» m'a plu et m'incite à voir si Magazine saura se faire une place ici. Le groupe a choisi Montréal et le Pretzel Enchaîné ce soir, pour commencer une petite tournée américaine. Formé en 1977 par Howard Devoto (auparavant d'un groupe appelé «The Buzzcocks» qui avait produit un disque), c'est à partir d'une affiche placée dans la vitrine d'un marchand de disques de Manchester que le groupe Magazine s'est construit.

Un premier 45 tours produit au début de 1978 («Shot by Both Sides») se rendit jusqu'en 4e position sur le palmarès britannique, et marqua un bon départ pour Magazine. L'un des membres du groupe fut par la suite remplacé, puis un nouveau batteur se joignit à la formation qui entamait une tournée européenne avec le populaire groupe New Wave de Patti Smith.

C'est tout ce qu'on peut savoir du groupe britannique Magazine formé de: Howard Devoto (voix), Harry Adamson (basse), Dave Formula (claviers), John Doyle (batterie) et John McGeoch (guitares et saxophones).

C'est une bonne musique, originale, du genre progressif, pas trop agressive et qui surpasse bien des groupes «New Wave» plus connus.

Leur deuxième microillon «Second Daylight» (V2121), sur étiquette Virgin, distribué par Polygram, nous a davantage impressionné que celui du groupe New Wave britannique «The Lurkers» qui a présenté à Montréal et sans succès les nouvelles productions.

«Bambi». Ça promet d'être meilleur avec Magazine qui compte quatre 45 tours en Grande-Bretagne et un premier 33 tours intitulé «Real Life». C'est une production de Bambi Concerts.

Peter Tosh
Considéré comme l'un des rois du «raggae», luttant pour la légalisation de la marijuana, contre le racisme et pour la justice et l'égalité des droits, le Jamaïcain Peter Tosh sera à Montréal pour la première fois vendredi le 10 août au théâtre Saint-Denis. La pré-vente pour ce spectacle n'a cependant pas été trop bonne, même si Tosh jouit de l'estime de Mick Jagger et Keith Richards des Rolling Stones. Ceux-ci ont d'ailleurs participé à l'enregistrement du troisième microillon de Tosh sur étiquette Rolling Stones.

Peter Tosh s'est d'abord fait connaître avec Bob Marley and The Wailers, et s'est gagné une bonne place aux États-Unis depuis que la musique «raggae» a conquis bien des admirateurs et imitateurs. Sa venue à Montréal coïncidera avec la sortie de son quatrième microillon «Mystic Man», sur étiquette Rolling Stones (QCOC 39111), distribué par WEA.

Outre ses musiciens habitués «Word, Sound & Power», Tosh est accompagné de Sly Dunbar à la batterie et le Robert «Rasta Robbie» Shakespeare à la basse. Le chanteur et guitariste de 30 ans s'est par ailleurs installé dans la controverse par l'esprit de rébellion qui anime sa musique «raggae» qui s'attaque à la société, la politique et la religion. La pièce «Buckin-hamm palace» de Peter Tosh, ironiquement distribuée aux membres de la famille royale de Grande-Bretagne en est un exemple. Tosh a même produit avec Jagger une nouvelle version de cette pièce qui veut inciter à introduire la marijuana dans la maison royale britannique.

Nouveautés américaines
L'imprévu de l'hôtel Iroquois, après nous avoir fait découvrir la relève québécoise et quelques bons groupes canadiens anglais, veut maintenant nous faire découvrir les nouveautés américaines, c'est-à-dire tout ce

monde de la bonne musique non encore consacrée.

L'expérience d'ouverture sur la nouvelle musique américaine s'amorcera du 14 au 19

août, alors que l'Américain Paul Baker entouré de trois bons musiciens nous présentera sa musique teintée de jazz, de blues et de saoul, avec un

«feeling» de honky-tonk.

C'est à découvrir surtout par les amateurs de jazz et de blues.

Denis LAVOIE

PAIN ET CHOCOLAT 1:00 3:00 5:20 7:20 9:30 Le Dauphin 2 721-6060	DRACULA Donald Pleasance Laurence Olivier Atwater 2 931-3313 5:10 7:00 9:05
LE LIVRE DE LA JUNGLE 2e film Les Enfants du Capitaine Grant Le Dauphin 1 721-6060 Le Paradis 1 354-3110	L'EXPRESS DE MINUIT 2e film Faye Dunaway Les Yeux de Laura Mars Bonaventure 2 861-2726 Le Paradis 3 354-3110
THE VILLAIN Kirk Douglas Ann-Margret 7:05 9:05 Côte-des-Neiges 1 735-5527	ESCAPE FROM ATHENA Roger Moore Telly Savalas Bonaventure 1 861-2726 Côte-des-Neiges 2 735-5527
THE MUPPET MOVIE 1:00 3:00 5:00 7:00 9:00 Cinéma de Paris 861-2996 Place du Canada 861-4595 Square Décarie 2 341-3190	CONCORDE AIRPORT 79 Atwater 1 935-4246 Square Décarie 1 341-3190 2e film au ciné-parc Paradis-Alley Ciné-parc Vaudreuil 455-5154
LE JEU DE LA MORT Bruce Lee Mercier 255-6224 Villavay 388-5577 Brossard 1 465-5906 Odéon Laval 2 687-5207 Rex St-Jérôme Ciné-parc Odéon 1 655-0692 523-9751	BUCK ROGERS AU 25e SIECLE Champlain 1 524-1685 Crémazie 388-4210 Longueuil 677-7933 Ciné-parc Vaudreuil 2 455-5154 861-0659 Ciné-parc St-Mathieu 659-3445
SUPERMAN LE FILM Horaires: 12:15 - 3:00 - 6:00 - 8:45 Berri 288-2115 Jean-Talon 725-7000 Odéon Laval 1 687-5207 Ciné-parc Odéon 2 655-0692 523-9751 Brossard 3 465-5906 Verdun 768-2092 Ciné-parc Châteauguay 691-1310 Capitol St-Jean Ciné-parc St-Jérôme 436-4773 861-0659	

Le Privé

Les Grands Films, le jeudi 9 août à 20 heures

Un drame policier insolite de Robert Altman qui met en vedette Elliott Gould, Nina Von Pallandt et Sterling Hayden. Un film qui raconte un imbroglio d'événements et d'accusations de meurtres suivis de suicides. Toutes ces aventures mettent à rude épreuve le talent de déduction du détective Philip Marlowe.



A la télévision de Radio-Canada

Visitez le pavillon de Radio-Canada à Terre des hommes. A l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, la Société Radio-Canada a son pavillon, cet été, à Terre des hommes, et vous invite à un merveilleux voyage au royaume télévisé de l'enfant. Une expo pour les tout-petits et à leur échelle.

RADIO FM

- 20:00 CBF ORCHESTRES SYMPHONIQUES
Orch. symph. de Chicago, dir. Carlo Maria Giulini; Itzhak Perlman, vl.; Symphonie «Classique» (Prokofiev); Concerto op. 77 (Brahms) — «Petroushka» (Stravinsky).
- 21:04 CBM ONCE MORE FROM THE TOP
Documentaire sur le célèbre violoniste Yehudi Menuhin.
- 21:30 CBF LES PETITS ENSEMBLES
Symphonie no 105 (Haydn) et extr. Divertimento no 11, K. 251 (Mozart): Occur de Paris.
- 23:00 CBF HOMMAGE A TCHAIKOVSKY
Ouv. et extr. «Casse-Noisette»: Chœur d'enfants et Orch. du Théâtre Bolchoï, dir. Gennady Rozhdestvensky — Extr. «Eugène Onéguine»: Orch. philh. de Berlin, dir. Herbert von Karajan.
- 23:04 CBM A LITTLE NIGHT MUSIC
Beverly Sills, sop.
- 6:00 CBF LES NOTES INEGALES
Oeuvres de Couperin, J.-S. Bach, Telemann, Krumpholtz, Winter, C.-P.-E. Bach, Handel, Mozart, Beethoven et Rimsky-Korsakov.

CFMR 92,5
CBM 93,5
CKMF 94,3
CJFM 95,9
CKOI 96,9

CHOM 97,7
CHOI 98,1
CIEL 98,5
CIME 99,5
CINQ 102,3

CBF 100,7
CITE-1 102,7
CFL 105,7
CITE 107,3

10:04 CBM MID MORNING
«The Nutcracker» (Tchaikovsky).

11:35 CBM MOSTLY MUSIC
Orch. symph. Finnish Radio dir. Klaus Tennstedt; Lezer, Berman, piano; «Concerto pour piano no 1, op. 23» (Tchaikovsky); «symph. no 8, op. 88» (Dvorak).

13:30 CBF CONTREPOINT
Symphonie en sol min. (Rossini); Consorzio Musicum, dir. Fritz Lehner — Cinq Violons, op. 39 (Brahms); Lieselotte Gierth et Gerd Lohmeyer, p.

16:04 CBM SUMMER ARTS NATIONAL
«Lassische Sinfonie» (Prokofiev); orch. philh. Berlin. — «Symph. no 7» (Beethoven); orch. philh. New York, dir. Toscanini. — «Let Us Worship» (Rachmaninoff). — «New World Symphony» (Dvorak); orch. symph. Chicago, dir. Carlo Maria Giulini.

TÉLÉ AUJOURD'HUI

- | | | |
|---|--|---|
| 06:00
2 ① Ce soir national
3 ④ ⑤ ⑥ ⑦ News
5 ⑧ The City
7 WWNY News
8 22 ABC World News Tonight
9 CN Pro-Santé
12 Pulse
13 SC Soundtrack
15 16 La publicité au Québec
17 Polka Dot Door
18 (57) Once Upon a classic
«L'Orne Doona»
20 Nouvelles locales et sports
21 Téléjournal régional | 07:30
2 ① Qui sont-ils?
3 Crosswits
4 Brancato
5 Ciné-Plus
«Maldonne pour un espion»
6 Muppets
7 The Gong Show
8 Bonkers
9 The Bob Newhart Show
10 T 10 (40)
Ciné-plus
«La Folle de Chiffre»
11 Joker's Wild
12 (57) Carter Country
13 C Carrousel
14 Bewitched
15 Magic Shadows
16 (57) The Dick Cavett Show | 10:30
2 ① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿ ㏀ ㏁ ㏂ ㏃ ㏄ ㏅ ㏆ ㏇ ㏈ ㏉ ㏊ ㏋ ㏌ ㏍ ㏎ ㏏ ㏐ ㏑ ㏒ ㏓ ㏔ ㏕ ㏖ ㏗ ㏘ ㏙ ㏚ ㏛ ㏜ ㏝ ㏞ ㏟ ㏠ ㏡ ㏢ ㏣ ㏤ ㏥ ㏦ ㏧ ㏨ ㏩ ㏪ ㏫ ㏬ ㏭ ㏮ ㏯ ㏰ ㏱ ㏲ ㏳ ㏴ ㏵ ㏶ ㏷ ㏸ ㏹ ㏺ ㏻ ㏼ ㏽ ㏾ ㏿ 㐀 㐁 㐂 㐃 㐄 㐅 㐆 㐇 㐈 㐉 㐊 㐋 㐌 㐍 㐎 㐏 㐐 㐑 㐒 㐓 㐔 㐕 㐖 㐗 㐘 㐙 㐚 㐛 㐜 㐝 㐞 㐟 㐠 㐡 㐢 㐣 㐤 㐥 㐦 㐧 㐨 㐩 㐪 㐫 㐬 㐭 㐮 㐯 㐰 㐱 㐲 㐳 㐴 㐵 㐶 㐷 㐸 㐹 㐺 㐻 㐼 㐽 㐾 㐿 㑀 㑁 㑂 㑃 㑄 㑅 㑆 㑇 㑈 㑉 㑊 㑋 㑌 㑍 㑎 㑏 㑐 㑑 㑒 㑓 㑔 㑕 㑖 㑗 㑘 㑙 㑚 㑛 㑜 㑝 㑞 㑟 㑠 㑡 㑢 㑣 㑤 㑥 㑦 㑧 㑨 㑩 㑪 㑫 㑬 㑭 㑮 㑯 㑰 㑱 㑲 㑳 㑴 㑵 㑶 㑷 㑸 㑹 㑺 㑻 㑼 㑽 㑾 㑿 㒀 㒁 㒂 㒃 㒄 㒅 㒆 㒇 㒈 㒉 㒊 㒋 㒌 㒍 㒎 㒏 㒐 㒑 㒒 㒓 㒔 㒕 㒖 㒗 㒘 㒙 㒚 㒛 㒜 㒝 㒞 㒟 㒠 㒡 㒢 㒣 㒤 㒥 㒦 㒧 㒨 㒩 㒪 㒫 㒬 㒭 㒮 㒯 㒰 㒱 㒲 㒳 㒴 㒵 㒶 㒷 㒸 㒹 㒺 㒻 㒼 㒽 㒾 㒿 㓀 㓁 㓂 㓃 㓄 㓅 㓆 㓇 㓈 㓉 㓊 㓋 㓌 㓍 㓎 㓏 㓐 㓑 㓒 㓓 㓔 㓕 㓖 㓗 㓘 㓙 㓚 㓛 㓜 㓝 㓞 㓟 㓠 㓡 㓢 㓣 㓤 㓥 㓦 㓧 㓨 㓩 㓪 㓫 㓬 㓭 㓮 㓯 㓰 㓱 㓲 㓳 㓴 㓵 㓶 㓷 㓸 㓹 㓺 㓻 㓼 㓽 㓾 㓿 㔀 㔁 㔂 㔃 㔄 㔅 㔆 㔇 㔈 㔉 㔊 㔋 㔌 㔍 㔎 㔏 㔐 㔑 㔒 㔓 㔔 㔕 㔖 㔗 㔘 㔙 㔚 㔛 㔜 㔝 㔞 㔟 㔠 㔡 㔢 㔣 㔤 㔥 㔦 㔧 㔨 㔩 㔪 㔫 㔬 㔭 㔮 㔯 㔰 㔱 㔲 㔳 㔴 㔵 㔶 㔷 㔸 㔹 㔺 㔻 㔼 㔽 㔾 㔿 㕀 㕁 㕂 㕃 㕄 㕅 㕆 㕇 㕈 㕉 㕊 㕋 㕌 㕍 㕎 㕏 㕐 㕑 㕒 㕓 㕔 㕕 㕖 㕗 㕘 㕙 㕚 㕛 㕜 㕝 㕞 㕟 㕠 㕡 㕢 㕣 㕤 㕥 㕦 㕧 㕨 㕩 㕪 㕫 㕬 㕭 㕮 㕯 㕰 㕱 㕲 㕳 㕴 㕵 㕶 㕷 㕸 㕹 㕺 㕻 㕼 㕽 㕾 㕿 㖀 㖁 㖂 㖃 㖄 㖅 㖆 㖇 㖈 㖉 㖊 㖋 㖌 㖍 㖎 㖏 㖐 㖑 㖒 㖓 㖔 㖕 㖖 㖗 㖘 㖙 㖚 㖛 㖜 㖝 㖞 㖟 㖠 㖡 㖢 㖣 㖤 㖥 㖦 㖧 㖨 㖩 㖪 㖫 㖬 㖭 㖮 㖯 㖰 㖱 㖲 㖳 㖴 㖵 㖶 㖷 㖸 㖹 㖺 㖻 㖼 㖽 㖾 㖿 㗀 㗁 㗂 㗃 㗄 㗅 㗆 㗇 㗈 㗉 㗊 㗋 㗌 㗍 㗎 㗏 㗐 㗑 㗒 㗓 㗔 㗕 㗖 㗗 㗘 㗙 㗚 㗛 㗜 㗝 㗞 㗟 㗠 㗡 㗢 㗣 㗤 㗥 㗦 㗧 㗨 㗩 㗪 㗫 㗬 㗭 㗮 㗯 㗰 㗱 㗲 㗳 㗴 㗵 㗶 㗷 㗸 㗹 㗺 㗻 㗼 㗽 㗾 㗿 㘀 㘁 㘂 㘃 㘄 㘅 㘆 㘇 㘈 㘉 㘊 㘋 㘌 㘍 㘎 㘏 㘐 㘑 㘒 㘓 㘔 㘕 㘖 㘗 㘘 㘙 㘚 㘛 㘜 㘝 㘞 㘟 㘠 㘡 㘢 㘣 㘤 㘥 㘦 㘧 㘨 㘩 㘪 㘫 㘬 㘭 㘮 㘯 㘰 㘱 㘲 㘳 㘴 㘵 㘶 㘷 㘸 㘹 㘺 㘻 㘼 㘽 㘾 㘿 㙀 㙁 㙂 㙃 㙄 㙅 㙆 㙇 㙈 㙉 㙊 㙋 㙌 㙍 㙎 㙏 㙐 㙑 㙒 㙓 㙔 㙕 㙖 㙗 㙘 㙙 㙚 㙛 㙜 㙝 㙞 㙟 㙠 㙡 㙢 㙣 㙤 㙥 㙦 㙧 㙨 㙩 㙪 㙫 㙬 㙭 㙮 㙯 㙰 㙱 㙲 㙳 㙴 㙵 㙶 㙷 㙸 㙹 㙺 㙻 㙼 㙽 㙾 㙿 㚀 㚁 㚂 㚃 㚄 㚅 㚆 㚇 㚈 㚉 㚊 㚋 㚌 㚍 㚎 㚏 㚐 㚑 㚒 㚓 㚔 㚕 㚖 㚗 㚘 㚙 㚚 㚛 㚜 㚝 㚞 㚟 㚠 㚡 㚢 㚣 㚤 㚥 㚦 㚧 㚨 㚩 㚪 㚫 㚬 㚭 㚮 㚯 㚰 㚱 㚲 㚳 㚴 㚵 㚶 㚷 㚸 㚹 㚺 㚻 㚼 㚽 㚾 㚿 㞀 㞁 㞂 㞃 㞄 㞅 㞆 㞇 㞈 㞉 㞊 㞋 㞌 㞍 㞎 㞏 㞐 㞑 㞒 㞓 㞔 㞕 㞖 㞗 㞘 㞙 㞚 㞛 㞜 㞝 㞞 㞟 㞠 㞡 㞢 㞣 㞤 㞥 㞦 㞧 㞨 㞩 㞪 㞫 㞬 㞭 㞮 㞯 㞰 㞱 㞲 㞳 㞴 㞵 㞶 㞷 㞸 㞹 㞺 㞻 㞼 㞽 㞾 㞿 㟀 㟁 㟂 㟃 㟄 㟅 㟆 㟇 㟈 㟉 㟊 㟋 㟌 㟍 㟎 㟏 㟐 㟑 㟒 㟓 㟔 㟕 㟖 㟗 㟘 㟙 㟚 㟛 㟜 㟝 㟞 㟟 㟠 㟡 㟢 㟣 㟤 㟥 㟦 㟧 㟨 㟩 㟪 㟫 㟬 㟭 㟮 㟯 㟰 㟱 㟲 㟳 㟴 㟵 㟶 㟷 㟸 㟹 㟺 㟻 㟼 㟽 㟾 㟿 㠀 㠁 㠂 㠃 㠄 㠅 㠆 㠇 㠈 㠉 㠊 㠋 㠌 㠍 㠎 㠏 㠐 㠑 㠒 㠓 㠔 㠕 㠖 㠗 㠘 㠙 㠚 㠛 㠜 㠝 㠞 㠟 㠠 㠡 㠢 㠣 㠤 㠥 㠦 㠧 㠨 㠩 㠪 㠫 㠬 㠭 㠮 㠯 㠰 㠱 㠲 㠳 㠴 㠵 㠶 㠷 㠸 㠹 㠺 㠻 㠼 㠽 㠾 㠿 㡀 㡁 㡂 㡃 㡄 㡅 㡆 㡇 㡈 㡉 㡊 㡋 㡌 㡍 㡎 㡏 㡐 㡑 㡒 㡓 㡔 㡕 㡖 㡗 㡘 㡙 㡚 㡛 㡜 㡝 㡞 㡟 㡠 㡡 㡢 㡣 㡤 㡥 㡦 㡧 㡨 㡩 㡪 㡫 㡬 㡭 㡮 㡯 㡰 㡱 㡲 㡳 㡴 㡵 㡶 㡷 㡸 㡹 㡺 㡻 㡼 㡽 㡾 㡿 㢀 㢁 㢂 㢃 㢄 㢅 㢆 㢇 㢈 㢉 㢊 㢋 㢌 㢍 㢎 㢏 㢐 㢑 㢒 㢓 㢔 㢕 㢖 㢗 㢘 㢙 㢚 㢛 㢜 㢝 㢞 㢟 㢠 㢡 㢢 㢣 㢤 㢥 㢦 㢧 㢨 㢩 㢪 㢫 㢬 㢭 㢮 㢯 㢰 㢱 㢲 㢳 㢴 㢵 㢶 㢷 㢸 㢹 㢺 㢻 㢼 㢽 㢾 㢿 㣀 㣁 㣂 㣃 㣄 㣅 㣆 㣇 㣈 㣉 㣊 㣋 㣌 㣍 㣎 㣏 㣐 㣑 㣒 㣓 㣔 㣕 㣖 㣗 㣘 㣙 㣚 㣛 㣜 㣝 㣞 㣟 㣠 㣡 㣢 㣣 㣤 㣥 㣦 㣧 㣨 㣩 㣪 㣫 㣬 㣭 㣮 㣯 㣰 㣱 㣲 㣳 㣴 㣵 㣶 㣷 㣸 㣹 㣺 㣻 㣼 㣽 㣾 㣿 㤀 㤁 㤂 㤃 㤄 㤅 㤆 㤇 㤈 㤉 㤊 㤋 㤌 㤍 㤎 㤏 㤐 㤑 㤒 㤓 㤔 㤕 㤖 㤗 㤘 㤙 㤚 㤛 㤜 㤝 㤞 㤟 㤠 㤡 㤢 㤣 㤤 㤥 㤦 㤧 㤨 㤩 㤪 㤫 㤬 㤭 㤮 㤯 㤰 㤱 㤲 㤳 㤴 㤵 㤶 㤷 㤸 㤹 㤺 㤻 㤼 㤽 㤾 㤿 㥀 㥁 㥂 㥃 㥄 㥅 㥆 㥇 㥈 㥉 㥊 㥋 㥌 㥍 㥎 㥏 㥐 㥑 㥒 㥓 㥔 㥕 㥖 㥗 㥘 㥙 㥚 㥛 㥜 㥝 㥞 㥟 㥠 㥡 㥢 㥣 㥤 㥥 㥦 㥧 㥨 㥩 㥪 㥫 㥬 㥭 㥮 㥯 㥰 㥱 㥲 㥳 㥴 㥵 㥶 㥷 㥸 㥹 㥺 㥻 㥼 㥽 㥾 㥿 㦀 㦁 㦂 㦃 㦄 㦅 㦆 㦇 㦈 㦉 㦊 㦋 㦌 㦍 㦎 㦏 㦐 㦑 㦒 㦓 㦔 㦕 㦖 㦗 㦘 㦙 㦚 㦛 㦜 㦝 㦞 㦟 㦠 㦡 㦢 㦣 㦤 㦥 㦦 㦧 㦨 㦩 㦪 㦫 㦬 㦭 㦮 㦯 㦰 㦱 㦲 㦳 㦴 㦵 㦶 㦷 㦸 㦹 㦺 㦻 㦼 㦽 㦾 㦿 㧀 㧁 㧂 㧃 㧄 㧅 㧆 㧇 㧈 㧉 㧊 㧋 㧌 㧍 㧎 㧏 㧐 㧑 㧒 㧓 㧔 㧕 㧖 㧗 㧘 㧙 㧚 㧛 㧜 㧝 㧞 㧟 㧠 㧡 㧢 㧣 㧤 㧥 㧦 㧧 㧨 㧩 㧪 㧫 㧬 㧭 㧮 㧯 㧰 㧱 㧲 㧳 㧴 㧵 㧶 㧷 㧸 㧹 㧺 㧻 㧼 㧽 㧾 㧿 㨀 㨁 㨂 㨃 㨄 㨅 㨆 㨇 㨈 㨉 㨊 㨋 㨌 㨍 㨎 㨏 㨐 㨑 㨒 㨓 㨔 㨕 㨖 㨗 㨘 㨙 㨚 㨛 㨜 㨝 㨞 㨟 㨠 㨡 㨢 㨣 㨤 㨥 㨦 㨧 㨨 㨩 㨪 㨫 㨬 㨭 㨮 㨯 㨰 㨱 㨲 㨳 㨴 㨵 㨶 㨷 㨸 㨹 㨺 㨻 㨼 㨽 㨾 㨿 㩀 㩁 㩂 㩃 㩄 㩅 㩆 㩇 㩈 㩉 㩊 㩋 㩌 㩍 㩎 㩏 㩐 㩑 㩒 㩓 㩔 㩕 㩖 㩗 㩘 㩙 㩚 㩛 㩜 㩝 㩞 㩟 㩠 㩡 㩢 㩣 㩤 㩥 㩦 㩧 㩨 㩩 㩪 㩫 㩬 㩭 㩮 㩯 㩰 㩱 㩲 㩳 㩴 㩵 㩶 㩷 㩸 㩹 㩺 㩻 㩼 㩽 㩾 㩿 㪀 㪁 㪂 㪃 㪄 㪅 㪆 㪇 㪈 㪉 㪊 㪋 㪌 㪍 㪎 㪏 㪐 㪑 㪒 㪓 㪔 㪕 㪖 㪗 㪘 㪙 㪚 㪛 㪜 㪝 㪞 㪟 㪠 㪡 㪢 㪣 㪤 㪥 㪦 㪧 㪨 㪩 㪪 㪫 㪬 㪭 㪮 㪯 㪰 㪱 㪲 㪳 㪴 㪵 㪶 㪷 㪸 㪹 㪺 㪻 㪼 㪽 㪾 㪿 㫀 㫁 㫂 㫃 㫄 㫅 㫆 㫇 㫈 㫉 㫊 㫋 㫌 㫍 㫎 㫏 㫐 㫑 㫒 㫓 㫔 㫕 㫖 㫗 㫘 㫙 㫚 㫛 㫜 㫝 㫞 㫟 㫠 㫡 㫢 㫣 㫤 㫥 㫦 㫧 㫨 㫩 㫪 㫫 㫬 㫭 㫮 㫯 㫰 㫱 㫲 㫳 㫴 㫵 㫶 㫷 㫸 㫹 㫺 㫻 㫼 㫽 㫾 㫿 㬀 㬁 㬂 㬃 㬄 㬅 㬆 㬇 㬈 㬉 㬊 㬋 㬌 㬍 㬎 㬏 㬐 㬑 㬒 㬓 㬔 㬕 㬖 㬗 㬘 㬙 㬚 㬛 㬜 㬝 㬞 㬟 㬠 㬡 㬢 㬣 㬤 㬥 㬦 㬧 㬨 㬩 㬪 㬫 㬬 㬭 㬮 㬯 㬰 㬱 㬲 㬳 㬴 㬵 㬶 㬷 㬸 㬹 㬺 㬻 㬼 㬽 㬾 㬿 㭀 㭁 㭂 㭃 㭄 㭅 㭆 㭇 㭈 㭉 㭊 㭋 㭌 㭍 㭎 㭏 㭐 㭑 㭒 㭓 㭔 㭕 㭖 㭗 㭘 㭙 㭚 㭛 㭜 㭝 㭞 㭟 㭠 㭡 㭢 㭣 㭤 㭥 㭦 㭧 㭨 㭩 㭪 㭫 㭬 㭭 㭮 㭯 㭰 㭱 㭲 㭳 㭴 㭵 㭶 㭷 㭸 㭹 㭺 㭻 㭼 㭽 㭾 㭿 㮀 㮁 㮂 㮃 㮄 㮅 㮆 㮇 㮈 㮉 㮊 㮋 㮌 㮍 㮎 㮏 㮐 㮑 㮒 㮓 㮔 㮕 㮖 㮗 㮘 㮙 㮚 㮛 㮜 㮝 㮞 㮟 㮠 㮡 㮢 㮣 㮤 㮥 㮦 㮧 㮨 㮩 㮪 㮫 㮬 㮭 㮮 㮯 㮰 㮱 㮲 㮳 㮴 㮵 㮶 㮷 㮸 㮹 㮺 |
|---|--|---|

Contrat imposé à l'UQAM et ses chargés de cours

Le conseil d'arbitrage nommé par le ministre du Travail du Québec le 27 mars a imposé hier une convention collective à l'Université du Québec à Montréal et à ses 600 chargés de cours.

qui ont fait la grève pendant huit mois.

C'est à la suite d'un accord unanime des trois arbitres du conseil que le nouveau contrat de travail a été déposé.

La direction de l'UQAM a exprimé sa satisfaction à la suite de ce règlement et a fait savoir qu'elle avait l'intention de prendre des mesures nécessaires

pour en appliquer toutes les dispositions dans les délais prescrits par le conseil d'arbitrage.

Aucun détail de la convention collective n'a été révélé. L'UQAM se borne à dire dans un communiqué qu'il s'agit

d'un premier contrat du genre en Amérique du Nord.

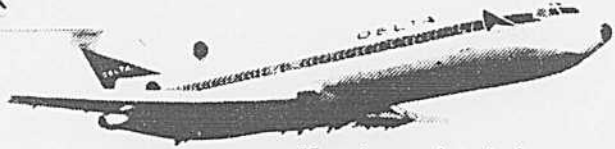
Selon le vice-recteur Michel Leclerc, le fait que les arbitres aient été unanimes est de nature à favoriser l'application du contrat.

Destination Floride avec Delta.

Delta vous offre des vols avec une escale vers Ft. Lauderdale, Orlando/Walt Disney World et Tampa/St. Pete, ainsi qu'un vol de nuit économique sans escale vers Tampa/St. Pete, le samedi. Vers Miami, il y a un vol quotidien sans escale et un vol de nuit économique sans escale en fin de semaine. Il y a aussi un vol direct en soirée à destination de West Palm Beach.

Communiquez avec Delta ou votre agent de voyage. Delta est toujours là.

DELTA



Horaires sujets à changement sans préavis.
Détenant d'un permis du Québec.

«On n'imagine pas
combien il faut d'esprit
pour n'être pas ridicule»

(Chamfort 1741-1794)

Un gros lot de plus de \$100 000
chaque vendredi

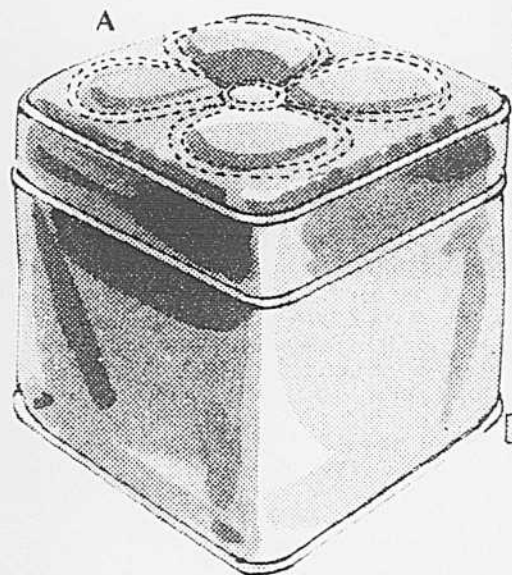
6/36

Oui

PENSEZ À SIMPSONS...

pour de bons achats, service courtois,
livraison sans frais et garantie.

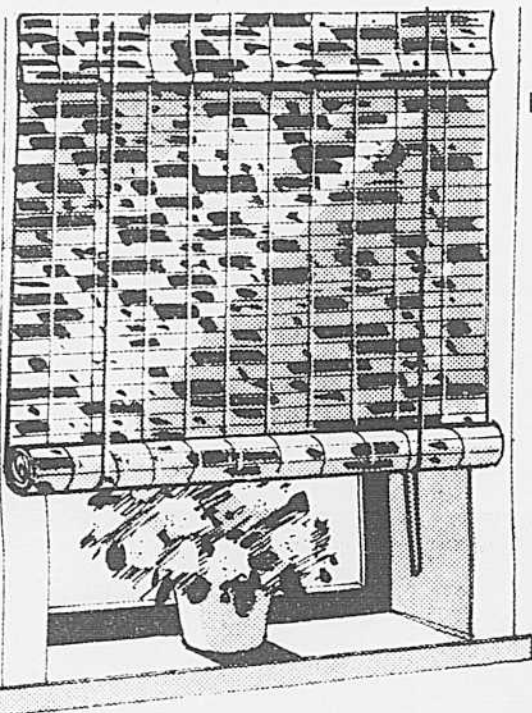
Oui, Simpsons pense à vous!



pouf carré à
recouvrement vinyle
offert à bas prix

Prix Simpsons **12⁹⁹**

A. Détendez-vous... posez vos pieds sur ce pouf vraiment confortable. Idéal pour vivre, salle familiale ou tout autre pièce. Dessus surpiqué en forme de pétale. Modèle recouvert de vinyle se nettoyant facilement. Env. 16" x 16" x 11". Ivoire, or, vert ou brun.



rabais 25% — stores
bambou aspect
écaille de tortue

	Prix ord. Simpsons	ch.
B. 30" x 60"	14.98	11²³
B1. 36" x 60"	17.98	13⁴⁸
B2. 48" x 60"	23.98	17⁹⁸
B3. 60" x 60"	28.98	21⁷³
B4. 72" x 60"	34.98	26²³

Stores bambou se roulant... pour cette touche orientale tant recherchée! Cantonnière décorative. Ferrures comprises. Faciles d'entretien.



RABAIS 20%
ens. couvre-lit/ tentures et douillettes

Vous pensez redécorer votre foyer, n'hésitez pas... pensez à Simpsons! Rabais 20% sur ensembles couvre-lit et tentures sur commandes spéciales, couvre-lits, douillettes et tentures. Faites votre choix parmi notre vaste sélection d'articles confectionnés au Canada et en Europe, par des manufacturiers réputés tels que: «Allegro», «Lebar Fabrics», «Texaide», «Gauvreau-Beaudry», «Premo» et «Toby of Canada». Veuillez accorder de 2 à 3 semaines pour la livraison.

Pour achat en personne seulement, et lorsque votre choix sera fait, vous pourrez alors faire appel à notre service à domicile en composant 842-7221, poste 623 ou 234.

Rayon 385, au quatrième. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 Jour et Nuit

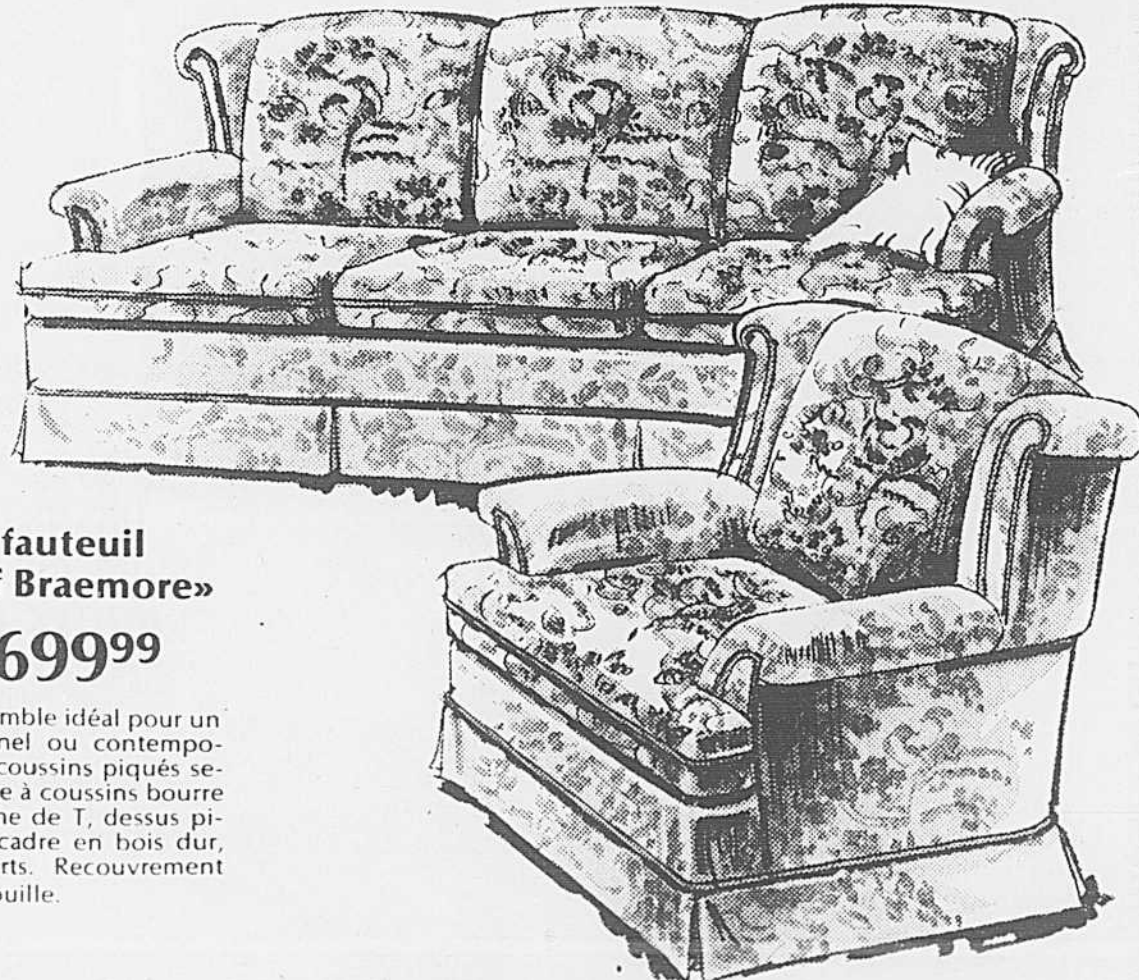
Simpsons



ens. 2 pces modulaires
circulaires «Sklar»

Prix Simpsons **799⁹⁹**

A. Ens. 2 pces tout confort de style contemporain. Causeuse et canapé avec un appui-bras, canapé avec dossier à coussins capitonnés semi-tenants, siège à coussins mousse. Robuste cadre en bois dur, base recouverte, construction à ressorts. Recouvrement velours acrylique ton rouille.



canapé et fauteuil
«House of Braemore»

Prix Simpsons **699⁹⁹**

B. Voici un ensemble idéal pour un décor traditionnel ou contemporain! Dossier à coussins piqués semi-tenants, siège à coussins bourre mousse en forme de T, dessus piqués. Robuste cadre en bois dur, rebord à ressorts. Recouvrement floral beige et rouille.

Pour achat en personne seulement.

Rayon 401, au sixième. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

0101-252
2102 291 2001
m.q h 9 d'upuj